

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2020

Sommaire

N° DEL20200626_1	
La gestion de la crise du Covid-19 à Pantin (Id webdelib : 2820).....	8
N° DEL20200626_2	
Attribution de subventions exceptionnelles à des structures de solidarité dans le cadre de la crise du COVID-19 (Id webdelib : 2842).....	10
N° DEL20200626_3	
Mesures d'aides aux entreprises concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (Id webdelib : 2854).....	12
N° DEL20200626_4	
Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 (Id webdelib : 2835).....	14
N° DEL20200626_5	
Création de commissions permanentes du Conseil municipal	17
N° DEL20200626_6	
Désignation des membres des commissions permanentes : <u>REPORTEE A LA PROCHAINE SEANCE</u>	
N° DEL20200626_7	
7Autorisation du Conseil municipal au Maire à déléguer sa signature dans des matières relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2781)	19
N° DEL20200626_8	
Approbation de la convention de mise à disposition d'une tablette aux Elus (Id webdelib : 2776).....	21
N° DEL20200626_9	
Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de la SEMIP (Id webdelib : 2724).....	24
N° DEL20200626_10	
Désignation des représentants de la commune au sein de la société SEQUANO AMENAGEMENT (Id webdelib : 2725).....	26
N° DEL20200626_11	
Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la Mission locale de la Lyr (Id webdelib : 2728).....	28
N° DEL20200626_12	
Proposition des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) (Id webdelib : 2729).....	31
N° DEL20200626_13	
Designation des représentants de la commune à la commission des marchés forains (Id webdelib : 2730).....	33
N° DEL20200626_14	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein de la Société coopérative Électrons solaires (Id webdelib : 2847).....	35
N° DEL20200626_15	
Désignation des représentants de la commune au sein de la Société coopérative d'intérêt collectif "Le Relais Restauration" (Id webdelib : 2848).....	37
N° DEL20200626_16	
Désignation des représentants de la commune dans les Conseils d'écoles maternelles, élémentaires et primaire (Id webdelib : 2727).....	41

N° DEL20200626_17	
Désignation des représentants de la commune aux Conseils d'administration des établissements secondaires (Id webdelib : 2731).....	44
N° DEL20200626_18	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au Conseil d'administration de l'école privée "les Benjamins" (Id webdelib : 2733).....	46
N° DEL20200626_19	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au Conseil d'administration de l'école privée "Saint Joseph" (Id webdelib : 2734).....	48
N° DEL20200626_20	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au Conseil d'administration de l'école privée "Sainte-Marthe" (Id webdelib : 2735).....	50
N° DEL20200626_21	
Désignation des représentants de la commune au Comité de la Caisse des écoles (Id webdelib : 2754).....	52
N° DEL20200626_22	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au Conseil de discipline de recours du Centre interdépartemental de gestion (CIG) petite couronne (Id webdelib : 2739).....	54
N° DEL20200626_23	
Désignation des délégués de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Est Ensemble (Id webdelib : 2741).....	56
N° DEL20200626_24	
Désignation des délégués de la commune au sein de la CLECT de la Métropole du Grand Paris (Id webdelib : 2786).....	58
N° DEL20200626_25	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein du comité stratégique de la société du Grand Paris (Id webdelib : 2743).....	60
N° DEL20200626_26	
Désignation des représentants de la commune au Syndicat mixte ouvert Autolib' et Vélib' Métropole (Id webdelib : 2745).....	62
N° DEL20200626_27	
Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la société PAPREC (Id webdelib : 2744).....	64
N° DEL20200626_28	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune, correspondant sécurité routière (Id webdelib : 2746).....	66
N° DEL20200626_29	
Désignation des membres de la Commission d'entente relative au Centre de Supervision Urbain (Id webdelib : 2853).....	68
N° DEL20200626_30	
Désignation des représentants de la commune à l'Office des Sports (Id webdelib : 2765).....	70
N° DEL20200626_31	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune à l'association SOLIHA EST PARISIEN (Id webdelib : 2766).....	72

N° DEL20200626_32	
Désignation des représentants de la commune au Comité de suivi relatif à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur les communes du Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin (Id webdelib : 2852).....	74
N° DEL20200626_33	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au comité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) (Id webdelib : 2851).....	76
N° DEL20200626_34	
Désignation des représentants de la commune au comité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) (Id webdelib : 2850).....	78
N° DEL20200626_35	
Désignation des représentants de la commune au comité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) (Id webdelib : 2849).....	80
N° DEL20200626_36	
Désignation des représentants de la commune au SYNCOM (Id webdelib : 2767).....	82
N° DEL20200626_37	
Désignation des représentants de la commune à la SPL Ensemble (Id webdelib : 2808).....	84
N° DEL20200626_38	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein de l'APSI (Id webdelib : 2780).....	86
N° DEL20200626_39	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein de l'association Centre-Ville en mouvement (Id webdelib : 2783).....	88
N° DEL20200626_40	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises « Les Diamants » (Id webdelib : 2784).....	90
N° DEL20200626_41	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune au sein de la Société Coopérative La Butinerie (Id webdelib : 2760).....	92
N° DEL20200626_42	
Désignation d'un représentant/d'une représentante de la commune auprès de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e) (Id webdelib : 2759).....	94
N° DEL20200626_43	
Désignation des représentants de la commune à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) <u>REPORTEE A LA PROCHAINE SEANCE</u>	
N° DEL20200626_44	
Désignation des représentants d'associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	96
N° DEL20200626_45	
Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux (Id webdelib : 2771).....	98
N° DEL20200626_46	
Approbation d'une majoration des indemnités de fonction (Id webdelib : 2779).....	100
N° DEL20200626_47	
Approbation du Compte de gestion 2019 du Budget principal de la Ville (Id webdelib : 2801).....	103

N° DEL20200626_48	
Approbation du Compte administratif 2019 du Budget principal de la Ville (Id webdelib : 2774).....	104
N° DEL20200626_49	
Affectation du résultat du compte administratif 2019 du Budget principal Ville (Id webdelib : 2787).	107
N° DEL20200626_50	
Approbation du Compte de gestion 2019 du budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2799)	109
N° DEL20200626_51	
Approbation du Compte administratif 2019 du Budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2790)	111
N° DEL20200626_52	
Affectation du résultat du compte administratif 2019 du Budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2791).....	113
N° DEL20200626_53	
Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) - année 2019 (Id webdelib : 2805).....	115
N° DEL20200626_54	
Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - année 2019 (Id webdelib : 2806).....	117
N° DEL20200626_55	
Approbation de l'avenant n°3 de prolongation au contrat de gestion des marchés forains (Id webdelib : 2812).....	119
N° DEL20200626_56	
Approbation d'une garantie d'emprunt pour l'opération de construction neuve de 5 logements locatifs sociaux PLAI par le bailleur Immobilière 3F située 36 rue des Sept Arpents (Id webdelib : 2826).....	121
N° DEL20200626_57	
Approbation d'une garantie d'emprunts pour la réhabilitation du bâtiment 4 de 78 logements locatifs sociaux du bailleur CDC Habitat Social situés 3 rue Lavoisier (Id webdelib : 2827).....	124
N° DEL20200626_58	
Approbation d'une garantie d'emprunt pour le bailleur SEQENS pour la construction en VEFA de 19 logements sociaux situés 23/25 rue Victor Hugo (Id webdelib : 2817).....	126
N° DEL20200626_59	
Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - PRIR Sept Arpents-Stalingrad (Id webdelib : 2825).....	129
N° DEL20200626_60	
Cession par la commune à la SOREQA de la totalité de l'immeuble sis 15 rue Cartier Bresson (parcelle cadastrée G n° 10) (Id webdelib : 2830).....	130
N° DEL20200626_61	
Acceptation d'une offre de concours de la part de la société PRD Office - Réalisation d'une extension de réseau haute tension (Id webdelib : 2834).....	133
N° DEL20200626_62	
Régularisation foncière par voie de rétrocession et nouvel alignement rue de Candale (Id webdelib : 2833).....	135

N° DEL20200626_63	
Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Pantin et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (Id webdelib : 2831).....	137
N° DEL20200626_64	
Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d'allocations familiales pour les établissements d'accueil du jeune enfant (Id webdelib : 2690).....	139
N° DEL20200626_65	
Approbation de l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour la période 2020 (Id webdelib : 2816).....	141
N° DEL20200626_66	
Approbation du solde des subventions de fonctionnement 2020 aux associations culturelles conventionnées (Id webdelib : 2836).....	143
N° DEL20200626_67	
Modification du Projet Educatif de Territoire (PEDT) (Id webdelib : 2845).....	146
N° DEL20200626_68	
Adoption des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été et automne 2020 (Id webdelib : 2803).....	150
N° DEL20200626_69	
Adoption des tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des études surveillées et des courts séjours 2020/2021 (Id webdelib : 2800).....	152
N° DEL20200626_70	
Adoption des frais de scolarité pour l'année scolaire 2019-2020 (Id webdelib : 2829).....	155
N° DEL20200626_71	
Adoption des tarifs des classes de découverte 2020/2021 (Id webdelib : 2802).....	158
N° DEL20200626_72	
Participation de la commune aux frais de scolarité des écoles Saint-Joseph, Sainte-Marthe et Les Benjamins - Année scolaire 2019-2020 (Id webdelib : 2828).....	160
N° DEL20200626_73	
Adoption des tarifs de location pour l'utilisation des équipements sportifs par les associations locales et organismes extérieurs, pour la saison sportive 2020-2021 (Id webdelib : 2838).....	163
N° DEL20200626_74	
Adoption des tarifs des activités sportives pour l'année scolaire 2020-2021 - école municipale d'initiation sportives (EMIS) et baby club (Id webdelib : 2837).....	164
N° DEL20200626_75	
Adoption des tarifs forfaitaires de mise à disposition des installations sportives aux établissements du second degré pour l'année scolaire 2020-2021 (Id webdelib : 2839).....	167
N° DEL20200626_76	
Approbation de la convention financière commune de Pantin / SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux rue du Bois et rue Marcelle (Id webdelib : 2777).....	169
N° DEL20200626_77	
Attribution d'une subvention à l'association de gestion du RIE "Les Diamants" (Id webdelib : 2811).....	173
N° DEL20200626_78	
Approbation de la révision de la première fraction de FCCT pour l'année 2020 - FCCT équilibre - Pacte financier (Id webdelib : 2720).....	175

N° DEL20200626_79	
Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales du 22 janvier 2020 (Id webdelib : 2715).....	177
N° DEL20200626_80	
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2769).....	179
N° DEL20200626_81	
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) (Id webdelib : 2770).....	181
N° DEL20200626_82	
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2809).....	185
Voeu	
Reconnaissance de l'engagement des salariés des commerces alimentaires.....	191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme BERLU	Conseillère Municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : LA GESTION DE LA CRISE DU COVID-19 À PANTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les recommandations du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant le confinement de la population à compter du 16 mars, en raison de la crise sanitaire ouverte par la propagation du virus CoVid 19 ;

Considérant ainsi les objectifs sanitaires et sociaux qui ont marqué l'action de la municipalité durant la période de confinement ;

Considérant les objectifs de progressivité et de sécurité qui marquent la reprise d'activité engagée le 16 mai ;

Considérant ainsi l'action de la municipalité traduite au moyen des Plan de continuité et de reprise d'activité ;

Après avoir entendu le rapport de M. Bertrand KERN,

DONNE quitus de son action à la municipalité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	42
POUR :	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
CONTRE :	1 M. ENJALBERT
ABSTENTIONS :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant le travail effectué et à venir de soutien aux populations les plus fragilisés par le COVID-19 des acteurs du territoire que sont le Secours Populaire Français – Comité de Pantin, La Croix rouge française - Unité Locale de Pantin Le Pré-Saint-Gervais et le Relais restauration ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. FERRETTI

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ aux associations Secours Populaire Français – Comité de Pantin et La Croix rouge française - Unité Locale de Pantin Le Pré-Saint-Gervais;

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000€ au Relais restauration ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme BERLU	Conseillère Municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : MESURES D'AIDES AUX ENTREPRISES CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 16 relatif à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 1986 approuvant le projet de règlement communal relatif à la publicité, enseignes, et pré-enseignes sur le territoire de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2009 instituant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Considérant que la commune peut adopter exceptionnellement un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe due par chaque redevable de la TLPE au titre de 2020 ;

Considérant que la commune peut fixer tout ou partie des tarifs prévus par l'article L.2333-9 à des niveaux inférieurs aux tarifs maximaux ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DÉCALE le titrage de la TLPE 2019 à 2021 ;

VOTE un abattement de 100 % applicable au montant de la TLPE due par chaque redevable au titre de 2020 ;

N'APPLIQUE PAS l'augmentation réglementaire de TLPE pour 2021 ;

APPROUVE la grille des tarifs de la TLPE 2021 de la façon suivante :

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques		Enseignes		
	<ou=50 m ²	> 50 m ²	< ou=50 m ²	> 50 m ²	< ou=12 m ²	12<superficie <ou=50 m ²	> 50 m ²
	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif applicable *3	Tarif de applicable*4	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif de référence *4
Tarifs	21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	63,30 €/m ²	126,60 €/m ²	21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	84,40 €/m ²

CONFIRME la non exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m² pour la TLPE 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme BERLU	Conseillère Municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE LIÉ AU COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la consultation des organisations syndicales quant aux conditions de versement de cette prime en date du 30 avril 2020 ;

Vu l'avis rendu par le comité technique ;

Considérant l'enclenchement du plan de continuité d'activité en date du 16 mars 2020 et du plan de reprise d'activité en date du 11 mai 2020 ;

Considérant les sujétions particulières auxquelles les agents ont été confrontés dans le cadre de l'exercice du plan de continuité d'activité compris entre le 16 mars et 10 mai 2020 et les efforts fournis par les agents de la commune pour assurer cette même continuité ;

Considérant la volonté de la municipalité de reconnaître cet engagement et ces sujétions particulières par le versement d'une prime exceptionnelle ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement de cette prime exceptionnelle selon les conditions décrites ci-dessous et dans la limite du montant défini dans le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 :

A. Le montant et les bénéficiaires de cette prime exceptionnelle

Conformément à l'engagement pris par M. le Maire le 10 avril, une prime exceptionnelle pour la période du 16 mars au 10 mai sera ainsi versée. Elle doit s'effectuer de façon équitable et proportionnée à l'engagement des agents.

A Pantin, compte tenu des mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les conditions d'exercice des missions des agents dans le plan de continuité d'activité et présents sur le terrain ont évolué et des sujétions nouvelles sont apparues :

- déplacements contraints,
- mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques et renforcées (gestes barrières, port du masque, ...),
- missions ajustées ou développées (courses solidaires, gestion de fils d'attente différenciées dans les CMS, accueil des enfants de soignants,...).

Il est ainsi proposé que les agents ayant été en contact régulier et fréquent avec des usagers ou dont tout ou partie des activités ne sont pas télétravaillables bénéficient d'une prime d'un montant maximum de 1 000€ défiscalisée et désocialisée (i.e. sans cotisations sociales et sans impôts) dans les conditions annoncées par le gouvernement. De plus, afin qu'elle soit équitable et proportionnée à l'engagement des agents, il est proposé que cette prime soit d'un montant de 30€/jour.

Sur leur proposition, les membres de la direction générale et les directeurs et directrices ne bénéficieront pas de la prime.

B. Modalités de versement :

La rétribution s'effectuera au prorata des jours travaillés en contact régulier et fréquent avec les usagers ou sur le lieu de travail pour les activités non télétravaillables. Les déclarations des journées effectivement réalisées (principe du service fait) seront fournies par chaque direction. Le décompte sera effectuée par demi-journée (une demi-journée entamée vaut une demi-journée rémunérée).

Des agents non initialement identifiés ,y compris des vacataires, dans le plan de continuité d'activité (PCA) ont pu être mobilisés, ils seront considérés comme ayant participé au PCA (nettoisement, courses pour le MAD,..).

Le versement de cette prime exceptionnelle interviendra sur la paie de juin, voire celle de juillet 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANZE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant la proposition de M. le Maire de créer 3 commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la création des commissions municipales comme suit :

- 1^{ère} COMMISSION : Solidarités, Ressources et Vie des Quartiers
- 2^{ème} COMMISSION : Citoyenneté et développement de la personne
- 3^{ème} COMMISSION : Développement urbain durable, Patrimoine et Cadre de Vie

DECIDE que le nombre maximum de membres pouvant siéger dans ces commissions est fixé à 15.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE À DÉLÉGUER SA SIGNATURE DANS DES MATIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, qui définit en son article 2 la notion de "pouvoir adjudicateur" ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 ;

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire, organe exécutif local et représentant du pouvoir adjudicateur, a la faculté de déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, au Directeur général des services et aux Directeurs généraux adjoints des services ;

Considérant l'intérêt de déléguer certaines matières pour la bonne marche du service public communal ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE M. le Maire à accorder une délégation de signature à M. Jean-Louis Héno, Directeur Général des Services, et à M. Frédéric Jalier, Directeur Général Adjoint des Services en charge du département Ressources, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22-4° du code général des collectivités territoriales, dans les limites fixées par la délibération du 27 mai 2020 ;

DIT qu'en raison de cette délégation de signature, le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint des Services en charge du département Ressources auront la qualité de « représentants du pouvoir adjudicateur » ;

D'AUTORISER M. le Maire à accorder une délégation de signature à Mme Olivia Metz, Directrice Générale Adjointe des Services en charge du département Développement Urbain Durable, pour saisir en urgence le tribunal administratif dans les hypothèses de demandes de nomination d'expert en cas de péril imminent sur le territoire communal (matière faisant partie de l'article L.2122-22-16° du code général des collectivités territoriales) ;

DIT que les délégations de signatures ainsi accordées subsisteront tant qu'elles n'auront pas été rapportées par M. le Maire ou tant que la présente délibération n'aura pas été rapportée par le Conseil municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_8

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE TABLETTE AUX ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-8 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Pantin ;

Considérant la volonté communale de faciliter aux conseillers municipaux l'accès aux convocations dématérialisées ;

Considérant qu'à cette fin une tablette électronique sera mise à disposition de tout conseiller municipal qui le souhaite ;

Considérant qu'une convention sera conclue entre la commune de Pantin et chaque conseiller concerné pour préciser les conditions de cette mise à disposition ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition du matériel, conclue avec chaque conseiller concerné ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER
M. AMZIANE	Conseiller Municipal	d° à partir du 4 ^{ème} scrutin	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_9

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMIP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-33 ;

Vu les statuts de la Société anonyme d'Economie Mixte de Construction et de Rénovation de la Ville de Pantin (S.E.M.I.P.) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de 6 représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de ladite Société ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue et au scrutin secret ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

1^{ère} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de suffrages exprimés : 42 voix
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Le candidat Bertrand KERN a obtenu : 36 voix
- Le candidat Samir AMZIANE a obtenu : 5 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

2^{ème} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de suffrages exprimés : 40 voix
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Le candidat Mathieu MONOT a obtenu : 36 voix
- La candidate Nadège ABOMANGOLI a obtenu : 3 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

3^{ème} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de suffrages exprimés : 38 voix
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 4
- La candidate Nadia AZOUG a obtenu : 37 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

4^{ème} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 38 voix
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Le candidat Franck TIKRY a obtenu : 37 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

5^{ème} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 38 voix
- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de bulletins blancs : 0
- La candidate Nathalie BERLU a obtenu : 37 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

6^{ème} désignation

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 38 voix
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Le candidat Pierric AMELLA a obtenu : 37 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

DESIGNE 6 représentants de la commune au Conseil d'administration de la SEMIP, comme suit :

- M. Bertrand KERN
- M. Mathieu MONOT
- Mme Nadia AZOUG
- M. Franck TIKRY
- Mme Nathalie BERLU
- M. Pierric AMELLA

AUTORISE M. Bertrand KERN à exercer les fonctions de Président et à percevoir à ce titre une indemnité dans la limite du montant perçu par un Adjoint au Maire dans une commune correspondant aux caractéristiques de Pantin.

Ce montant pourra être revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice de la fonction publique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller Municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ SEQUANO AMENAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1524-5 ;

Vu les statuts de la Société anonyme d'Economie Mixte Locale «SEQUANO AMENAGEMENT» ;

Vu le Traité de fusion-absorption de la société DELTAVILLE ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale, un représentant aux assemblées d'actionnaires, et d'un censeur, appelés à siéger au sein de ladite Société ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DESIGNE ses représentants à l'assemblée spéciale et aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'un censeur au sein de la société SEQUANO AMENAGEMENT, comme suit :

- M. Mathieu MONOT en tant que représentant de la commune de Pantin à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT, et de l'autoriser à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées pour l'assemblée spéciale,

- M. Vincent LOISEAU au poste de censeur au Conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT,

-M. Mathieu MONOT en tant que représentant de la commune de Pantin aux assemblées d'actionnaires de SEQUANO AMENAGEMENT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller Municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DE LA LYR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'association « *La Mission Locale de la Lyr* » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentants appelés à siéger au Bureau et 3 représentants appelés à siéger au sein du collège élus de l'assemblée générale de l'association ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures proposées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

NE PRENANT PAS PART AU VOTE **Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH,
M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO**

La liste : « La gauche et l'écologie pour Pantin » a obtenu : 37 voix

La liste : « Nous sommes Pantin » a obtenu : 1 voix

DESIGNE ses représentants appelés à siéger au sein de la Mission Locale de la Lyr comme suit :

- M. Salim DIDANE
- M. Vincent LOISEAU
- Mme Elodie SALMON
- Mme Julie ROSENCZWEIG
- M. Nacime AMIMAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller Municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 relatif à la commission communale des impôts directs ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de Pantin, présidée par le Maire ;

Considérant que les huit commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal ;

Considérant les listes proposées ;

Sur proposition de M. le Maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

La liste n°1 menée par M. David AMSTERDAMER a obtenu : 37 voix

La liste n°2 menée par M. Enzo POULTRENIÉZ a obtenu : 6 voix

APPROUVE la liste n°1 des contribuables susceptibles d'être désignés membres de la commission communale des impôts directs de Pantin, comme suit :

Titulaires :

- M. David AMSTERDAMER
- M. Abel BADJI
- M. François BIRBES
- Mme Nadine CASTILLOU
- Mme Julie ROSENCZWEIG
- Mme Elodie SALMON
- M. Vincent LOISEAU
- Mme Christine LEHEMBRE
- M. Rui WANG
- M. Nacime AMIMAR
- M. Vincent BACHMATIUK
- M. Augustin IGNACIO-PINTO
- M. Patrice VUIDEL
- Mme Raoudha FAOUEL
- M. Fredj SAHRAOUI
- M. Antoine BARGAS

Suppléants :

- M. Rida BENNEDJIMA
- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH
- Mme Emma GONZALEZ-SUAREZ
- M. Mathieu MONOT
- M. Pierre PAUSICLES
- Mme Zora ZEMMA
- M. Franck TIKRY
- Mme Delphine CAMMAL
- M. Marc LANGLADE

- Mme Jocelyne CHATRON
- Mme Mirjam RUDIN
- M. Bruno CARRERE
- Mme Amandine COURTIN
- Mme Virginie SELLIER
- Mme Lila NOURAOUI
- M. Djamel BENMOKHTAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller Municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION DES MARCHÉS FORAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal N° 208/2008 en date du 24 juin 2008 relatif à la réglementation sur la tenue des marchés ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, il convient de désigner quatre représentants de la commune siégeant à la commission des marchés forains ;

Considérant que cette commission est présidée de droit par M. le Maire ou l'Adjoint délégué ;

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel des candidatures ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et qu'il en est donné lecture par le maire ;

Sur propositions de M. le Maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE les représentants de la commune au sein de la commission des marchés forains, comme suit :

- Mme Christine LEHEMBRE
- M. Vincent LOISEAU
- Mme Mélina PELE
- M. David AMSTERDAMER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ÉLECTRONS SOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-8 du code de commerce, applicables aux sociétés à capital variable ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment son titre II ter portant statut des SCIC (Société Coopératives d'intérêt Collectif), ainsi que le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu les statuts de la société ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de ladite société ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il en est donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE ses représentants au sein de la Société Coopérative Electrons solaires, comme suit :

- M. Serge FERRETTI, Titulaire,
- M. Franck TIKRY, Suppléant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF "LE RELAIS RESTAURATION"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-8 du code de commerce, applicables aux sociétés à capital variable ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment son titre II ter portant statut des SCIC (Société Coopératives d'intérêt Collectif), ainsi que le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu les statuts de la société « Le Relais Restauration » ;

Vu la délibération DEL20161117_15 du 17 novembre 2016 par laquelle la ville est entrée au capital de la société ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de ladite société ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

- M. Salim DIDANE au poste de Titulaire et Mme Zora ZEMMA au poste de suppléante ont obtenu : 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT au poste de titulaire a obtenu : 6 voix

DESIGNE ses représentants au sein de la Société Coopérative « Le Relais Restauration », comme suit :

- M. Salim DIDANE, Titulaire

- Mme Zora ZEMMA, Suppléante

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_16

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.411-1, L.421-2 et D.411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants pour siéger au sein des conseils d'école des établissements scolaires (maternelles, élémentaires et primaire) ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

Vote n°1 pour l'école maternelle Jacqueline Quatremaire

- Mme Leïla SLIMANE étant seule candidate, est élue.

Vote n°2 pour l'école maternelle Jean Jaurès

- M. Vincent LOISEAU étant seul candidat, est élu.

Vote n°3 pour l'école maternelle Diderot

- Mme Julie ROSENCZWEIG étant seule candidate, est élue.

Vote n°4 pour l'école maternelle Jean Lolive

- Mme Alice NICOLLET étant seule candidate, est élue.

Vote n°5 pour l'école maternelle La Marine

- Mme Elodie SALMON étant seule candidate, est élue.

Vote n°6 pour l'école maternelle Joliot Curie

- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH étant seule candidate, est élue.

Vote n°7 pour l'école maternelle Méhul (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- M. Marc LANGLADE a obtenu : 37 voix

- Mme Nadège ABOMANGOLI a obtenu : 6 voix.

Vote n°8 pour l'école maternelle Hélène Cochenec

- Mme Jocelyne CHATRON étant seule candidate, est élue.

Vote n°9 pour l'école maternelle Eugénie Cotton

- Mme Mélina PELE étant seule candidate, est élue.

Vote n°10 pour l'école maternelle Liberté

- Mme Emma GONZALEZ-SUAREZ étant seule candidate est élue.

Vote n°11 pour l'école maternelle Georges Brassens (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- Mme Charline NICOLAS a obtenu : 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 6 voix

Vote n°12 pour l'école élémentaire Marcel Cachin

- M. Serge FERRETTI étant seul candidat, est élu.

Vote n°13 pour l'école élémentaire Jean Jaurès

- Mme Hawa TOURE étant seule candidate, est élue.

Vote n°14 pour l'école élémentaire Jean Lolive (à scrutin secret)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés : 42

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

- M. François BIRBES a obtenu, 36 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu, 6 voix

Vote n°15 pour l'école élémentaire Edouard Vaillant

- Mme Nadia AZOUG étant seule candidate, est élue.

Vote n°16 pour l'école élémentaire Sadi Carnot (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- M. Mathieu MONOT a obtenu, 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu, 6 voix

Vote n°17 pour l'école élémentaire Joliot Curie

- Mme Nadine CASTILLOU étant seule candidate, est élue.

Vote n°18 pour l'école élémentaire Plein Air

- M. Hervé ZANTMAN étant seul candidat est élu.

Vote n°19 pour l'école élémentaire Charles Auray

- M. Abel BADJI étant seul candidat, est élu.

Vote n°20 pour l'école élémentaire Paul Langevin (à scrutin secret)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés : 42

Bulletins blancs : 0

Bulletins Nuls : 1

- Mme Françoise KERN a obtenu, 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu, 5 voix

Vote n°21 pour l'école élémentaire Henri Wallon

- Mme Delphine CAMMAL étant seule candidate, est élue.

Vote n°22 pour l'école élémentaire Louis Aragon (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- M. Bruno CARRERE a obtenu, 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu, 6 voix

Vote n°23 pour l'école élémentaire Joséphine Baker

- Mme Nathalie BERLU étant seule candidate, est élue.

Vote n°24 pour l'école primaire Saint-Exupéry (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- Mme Mirjam RUDIN a obtenu, 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu, 6 voix

DÉSIGNE ses représentants aux conseils d'école maternelles, élémentaires et primaire de la commune, comme suit :

MATERNELLES	ELEMENTAIRES	PRIMAIRE
J. QUATREMAIRE : Mme Leïla SLIMANE	MARCEL CACHIN : M. Serge FERRETTI	SAINT EXUPERY : Mme Mirjam RUDIN
JEAN JAURES : M. Vincent LOISEAU	JEAN JAURES : Mme Hawa TOURE	

DIDEROT : Mme Julie ROSENCZWEIG	JEAN LOLIVE : M. François BIRBES	
JEAN LOLIVE : Mme Alice NICOLLET	EDOUARD VAILLANT : Mme Nadia AZOUG	
LA MARINE : Mme Elodie SALMON	SADI CARNOT : M. Mathieu MONOT	
JOLIOT CURIE : Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH	JOLIOT CURIE : Mme Nadine CASTILLOU	
MEHUL : M. Marc LANGLADE	PLEIN AIR : M. Hervé ZANTMAN	
HELENE COCHENNEC : Mme Jocelyne CHATRON	CHARLES AURAY : M. Abel BADJI	
EUGENIE COTTON : Mme Mélina PELE	PAUL LANGEVIN : Mme Françoise KERN	
LIBERTE : Mme Emma GONZALEZ-SUAREZ	HENRI WALLON : Mme Delphine CAMMAL	
GEORGES BRASSENS : Mme Charline NICOLAS	LOUIS ARAGON : M. Bruno CARRERE	
	JOSEPHINE BAKER : M. Nathalie BERLU	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_17

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R.421-14 et R.421-33 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de représentants appelés à siéger au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement secondaires de la commune ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

Vote n°1 pour le collège Jean-Jaurès (à scrutin public décidé à l'unanimité des conseillers)

- M. Vincent LOISEAU (titulaire) et Mme Leïla SLIMANE (suppléante) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 6 voix

Vote n°2 pour le collège Jean Lolive (à scrutin secret)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés : 42

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

- M. François BIRBES (titulaire) et M. Rida BENNEDJIMA (suppléant) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 5 voix

Vote n°3 pour le collège Lavoisier (à scrutin secret)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés : 42

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

- Mme Elodie SALMON (titulaire) et M. Franck TIKRY (suppléant) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 5 voix

Vote n°4 pour le collège Joliot Curie (à scrutin public décidé à l'unanimité)

- Mme Méлина PELE (titulaire) et Mme Mirjam RUDIN (suppléante) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 6 voix

Vote n°5 pour le Lycée Marcellin Berthelot (à scrutin public décidé à l'unanimité)

- M. Rui WANG (titulaire) et M. Nacime AMIMAR (suppléant) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 5 voix

Vote n°6 pour le Lycée d'Enseignement Professionnel Lucie Aubrac (à scrutin public décidé à l'unanimité)

- Mme Leïla SLIMANE (titulaire) et Mme Elodie SALMON (suppléante) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 6 voix

Vote n°7 pour le Lycée d'Enseignement Professionnel Simone Weil (à scrutin public décidé à l'unanimité)

- M. Salim DIDANE (titulaire) et Mme Françoise KERN (suppléante) ont obtenu : 37 voix
- M. Olivier ENJALBERT (titulaire) a obtenu : 6 voix

DESIGNE ses représentants aux Conseils d'administration des établissements d'enseignement secondaire de la commune, comme suit :

Etablissements d'enseignement secondaire	Titulaires	Suppléants
Collège Jean Jaurès	Vincent LOISEAU	Leïla SLIMANE
Collège Jean Lolive	François BIRBES	Rida BENNEDJIMA
Collège Lavoisier	Elodie SALMON	Franck TIKRY
Collège Joliot Curie	Mélina PELE	Mirjam RUDIN
Lycée Marcelin Berthelot	Rui WANG	Nacime AMIMAR
Lycée Lucie Aubrac	Leïla SLIMANE	Elodie SALMON
Lycée Simone Weil	Salim DIDANE	Françoise KERN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE "LES BENJAMINS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée Les Benjamins en date du 4 octobre 2006 avec effet au 1er septembre 2006 pour les classes élémentaires ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant/d'une représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Les Benjamins » ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures proposées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

- Le candidat M. David AMSTERDAMER a obtenu : 37 voix
- Le candidat M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

DESIGNE M. David AMSTERDAMER pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Les Benjamins ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE "SAINT JOSEPH"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph en date du 1^{er} novembre 1996 pour les classes élémentaires et maternelles ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant/d'une représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Saint-Joseph» ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH a obtenu : 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

DESIGNE Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Saint-Joseph ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_20

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE "SAINTE-MARTHE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée Sainte-Marthe le 12 octobre 2004 avec effet au 1er septembre 2004 modifié par l'avenant N° 1 en date du 8 février 2005 pour les classes élémentaires ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant/d'une représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Sainte-Marthe » ;

Considérant que ce représentant est désigné à la majorité absolue ;

Considérant toutefois qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Abel BADJI pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'école privée « Sainte-Marthe ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.212-10 et R.2012-26 ;

Vu les statuts de la Caisse des Écoles de la commune ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de six membres appelés à siéger au Comité de la Caisse des Écoles ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

Les candidats :

- M. Hervé ZANTMAN, M. Marc LANGLADE, Mme Elodie SALMON, Mme Nadine CASTILLOU, Mme Mélina PELE et M. Abel BADJI ont obtenu : 37 voix

- Mme Hông MACH a obtenu : 4 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

PROCEDE à la désignation de 6 membres du Conseil municipal, comme suit :

- M. Hervé ZANTMAN
- M. Marc LANGLADE
- Mme Elodie SALMON
- Mme Nadine CASTILLOU
- Mme Mélina PELE
- M. Abel BADJI

PRECISE que le Maire est président de droit de la Caisse des Écoles.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) PETITE COURONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux et notamment son article 18 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un membre du Conseil municipal susceptible d'être appelé à participer aux séances du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Sur proposition de M. le Maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

- La candidate Françoise KERN a obtenu : 37 voix
- Le candidat Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

DESIGNE Mme Françoise KERN pour représenter la commune au sein du Conseil de discipline de recours du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. CARVALHINHO, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'une seule candidature de représentant titulaire et une seule candidature de représentant suppléant a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Bertrand KERN, comme représentant titulaire et M. Vincent LOISEAU, comme représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPT Est Ensemble.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV ;

Vu la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et portant création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1er avril 2016 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par la métropole du Grand Paris en lieu et place des communes ;

Considérant qu'il est prévu que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la Métropole du Grand Paris ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant/d'une représentante titulaire et d'un représentant suppléant/d'une représentante suppléante ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

Les candidats :

- M. Bertrand KERN, au poste de titulaire et M. Vincent LOISEAU au poste de suppléant ont obtenu : 37 voix

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix

DESIGNE M. Bertrand KERN, comme représentant titulaire et M. Vincent LOISEAU comme représentant suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 ;

Vu l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 ;

Vu le Contrat de Développement Territorial ;

Considérant que ce comité stratégique a pour mission d'accompagner la réflexion de la Société du Grand Paris pour la création du réseau Grand Paris Express ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Bertrand KERN pour représenter la commune au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Autolib' et vélib' Métropole » en date du 19 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2017 autorisant le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Pantin habilités à siéger au Syndicat mixte ouvert « Autolib' et Vélib' Métropole ;

Considérant qu'une seule candidature de représentant titulaire et une seule candidature de représentant suppléant a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Pierric AMELLA comme délégué titulaire et M. Pierre PAUSICLES comme délégué suppléant appelés à siéger au comité syndical du syndicat Autolib' et Vélib Métropole.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DE LA SOCIÉTÉ PAPREC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, R.125-5 et 6, et R.125-8-2 ;

Vu la délibération n° 2009.02.10.40 en date du 10 février 2009 donnant un avis favorable sous réserve à la demande d'autorisation d'exploiter de la société PAPREC une plate-forme de transit, tri et traitement de déchets dangereux et non dangereux ;

Considérant les activités de transit, tri et traitement de papiers/cartons, de plastiques, de métaux, de déchets non dangereux (DND), de déchets industriels dangereux (DID) exécutées par la société PAPREC sur le site *3-7 rue Pascal à La Courneuve* ;

Considérant l'institution d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à la société » PAPREC ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant/d'une suppléante appelés à siéger au sein de ladite commission ;

Considérant qu'une seule candidature de représentant titulaire et une seule candidature de représentant suppléant a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Salim DIDANE comme représentant titulaire et Mme Julie ROSENCZWEIG comme représentante suppléante à la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE, CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 6 mai 2009 soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque Conseil municipal à désigner un élu correspondant sécurité routière ;

Considérant que ce correspondant sera chargé de :

- porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) ;
- proposer au Conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre ;
- participer aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus correspondants du département ;

Considérant que chaque année un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune sera présentée au conseil municipal ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE M. Rui WANG en qualité de correspondant sécurité routière.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENTENTE RELATIVE AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 avril 2012 portant mise en place d'un système de vidéo-protection sur le territoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 octobre 2016 portant adoption de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 2017 portant convention d'entente intercommunale entre les Villes de Pantin et du Pré Saint-Gervais ayant pour objet la mutualisation du Centre de Supervision Urbain de la Ville de Pantin ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant que chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés par le Conseil municipal ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PROCEDE à la désignation de 3 représentants de la commune pour siéger à la commission d'entente intercommunale, comme suit :

- Mme Françoise KERN
- M. Rui WANG
- M. Rida BENNEDJIMA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'OFFICE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu les statuts des associations « L'Office du Sport de Pantin » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de 3 représentants appelés à siéger au sein de l'association susmentionnée ;

Considérant que seule trois candidature ont été déposées pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE ses représentants appelés à siéger au sein de l'Office des Sports de Pantin, comme suit :

- M. Abel BADJI
- Mme Alice NICOLLET
- Mme Hawa TOURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION SOLIHA EST PARISIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'association SOLIHA Est Parisien ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du collège « personnes morales » de l'association SOLIHA Est Parisien ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE Mme Nathalie BERLU comme représentante de la commune appelée à siéger au sein du collège « personnes morales » de l'association SOLIHA Est Parisien.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DE SUIVI RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ET D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE SUR LES COMMUNES DU PRÉ-SAINT-GERVAIS, LES LILAS ET PANTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu la délibération n° 2018.06.14_44 en date du 14 juin 2018, approuvant la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur les communes du Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient dans ce cadre de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au comité de suivi de l'opération géothermique ;

Considérant que ces membres sont désignés au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant qu'une seule candidature de représentant titulaire et une seule candidature de représentant suppléant a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE les représentants de la commune au comité de suivi de l'opération géothermique sur les communes du Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Pantin, comme suit :

- M. Serge FERRETTI, comme représentant titulaire,
- Mme Christine LEHEMBRE comme représentante suppléante.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires (1) ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité du SIPPEREC ;

Considérant qu'une seule candidature pour le poste de titulaire et qu'une seule candidature pour le poste de suppléant ont été déposées ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), comme suit :

- M. Nacime AMIMAR, délégué titulaire,
- M. Rida BENNEDJIMA, délégué suppléant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.5211-7 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires (1) ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité du SIGEIF ;

Considérant qu'une seule candidature pour le poste de représentant titulaire et une seule candidature pour le poste de représentant suppléant ont été déposées ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), comme suit :

- Mme Christine LEHEMBRE, titulaire,
- M. Serge FERRETTI, suppléant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. ZANTMAN, M. LOISEAU, Mme CAMMAL, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.5211-7, L.5211-7 et suivants et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires (1) ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité du SIFUREP ;

Considérant que ces membres sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste de titulaire et qu'une seule candidature a été déposée pour le poste de suppléant ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire ou d'une déléguée titulaire et d'un délégué suppléant ou d'une déléguée suppléante au Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, comme suit :

- M. Rida BENNEDJIMA, titulaire,
- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH, suppléante.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNCOM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires (1) ;

Vu les statuts de l'association SYNCOM ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association susmentionnée;

Considérant qu'une seule candidature pour le poste de représentant titulaire et une seule candidature pour le poste de représentant suppléant a été déposée ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'association SYNCOM, comme suit :

- Mme Mirjam RUDIN, titulaire,
- M. Pierre PAUSICLES, suppléant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA SPL ENSEMBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-5 , L.2121-33 et L.2121-20 ;

Vu les statuts constitutifs de la SPL Ensemble ;

Vu la délibération n° DEL20180614_13 du 14 juin 2018 approuvant le principe de la création d'une SPL et sa prise de participation ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 4 représentants au conseil d'administration et 1 représentant à l'assemblée générale de la SPL Ensemble ;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que les nominations prennent effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PROCEDE à la désignation de 4 représentants au Conseil d'administration et 1 représentant à l'Assemblée générale de la SPL Ensemble, comme suit :

Les représentants au Conseil d'administration :

- M. Bertrand KERN
- M. Mathieu MONOT
- M. Franck TIKRY
- M. Pierric AMELLA

Le représentant à l'Assemblée générale :

- M. Bertrand KERN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Naidne CASTILLOU

N° DEL20200626_38

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'APSI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu les statuts des associations mentionnées ci-après ;

Vu la délibération n° 20141217_20 en date du 17 décembre 2014, transférant la gestion du CMPP à l'association APSI ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association susmentionnée ;

Considérant que ce représentant est désigné à la majorité absolue ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

M. Philippe LEBEAU a obtenu : 37 voix,
M. Enzo POULTRENIEZ a obtenu : 5 voix.

DESIGNE M. Philippe LEBEAU comme représentant de la commune au Conseil d'administration de l'association « Prévention, soin et insertion » (APSI).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

Vu la délibération N°20180215_10 par laquelle la commune a décidé d'adhérer à l'association « Centre-ville en mouvement » ;

Vu les statuts de l'association « Centre-ville en mouvement » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de l'association susmentionnée;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE Mme Zora ZEMMA, en qualité de représentante au sein de la dite association.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT INTER-ENTREPRISES « LES DIAMANTS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 1994 approuvant l'adhésion de la Commune à l'Association « Les Diamants », gestionnaire du restaurant inter-entreprises de l'immeuble sis 41, rue Délizy à Pantin ;

Vu les Statuts de l'association « Les Diamants » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant ou d'une représentante de la commune au sein de ladite association ;

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir ;

Considérant ainsi, que la nomination prend effet immédiatement et qu'il doit en être donné lecture par le maire ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DESIGNE Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH en qualité de représentante de la commune au sein de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises « Les Diamants ».

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_41

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LA BUTINERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-8 du code de commerce, applicables aux sociétés à capital variable ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment son titre II ter portant statut des SCIC (Société Coopératives d'intérêt Collectif), ainsi que le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n°20171123_1 du 23 novembre 2017 approuvant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) communal ;

Vu les statuts de la Société Coopérative d'intérêt Collectif anonyme à capital variable (SCIC) dénommée « La Butinerie » ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant ou d'une représentante pour siéger au sein de ladite société ;

Considérant que ce représentant ou cette représentante est désignée à la majorité absolue ;

Considérant les deux candidatures proposées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

M. Salim DIDANE a obtenu : 37 voix,

M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix.

DESIGNE M. Salim DIDANE en qualité de représentant de la commune au sein de la Société coopérative La Butinerie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT/D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNE AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CENTQUATRE (19E)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019-16 du 16 octobre 2019, par laquelle le conseil d'administration du Centquatre s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la ville de Pantin et d'une modification de ses statuts en conséquence ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle le Centquatre ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un représentant ou une représentante de la commune au conseil d'administration du Centquatre;

Considérant que ces représentants sont désignés à la majorité absolue ;

Considérant les deux candidatures proposées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

- Mme Charline NICOLAS a obtenu : 37 voix,

- M. Olivier ENJALBERT a obtenu : 1 voix.

DÉSIGNE Mme Charline NICOLAS comme représentante de la commune au Conseil d'administration du Centquatre (19è).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : Mme Nadine CASTILLOU

N° DEL20200626_44

OBJET : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALLES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1 ;

Vu la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour la durée du mandat et l'élection des représentants du Conseil municipal appelés à siéger à ladite commission ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la nomination de 4 représentants d'associations locales ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRES AN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ

PROCÈDE À LA NOMINATION des 4 représentants d'associations locales ci-dessous :

- M. Mohamed ID SAID (représentant de l'olympique de Pantin),
- M. Christophe RIBET (représentant Githec),
- M. Mounir KHALIL (représentant de la Croix Rouge),
- Mme Diane GAIGNAULT (représentante de Pantin Family).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_45

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-5, L.2123-19, L.2123-20 et suivants et R.2123-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, fixant à 16 le nombre des Adjointes au Maire (compris 3 adjoints de quartier) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions des Adjointes et des Conseillers municipaux, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

FIXE les indemnités mensuelles brutes pour le Maire, les Adjointes au Maire, les conseillers municipaux délégués, les conseillers municipaux vice-présidents de commissions municipales et les conseillers municipaux, comme suit :

	Indemnité brute (% de l'indice terminal de la fonction publique)
Maire	110 %
Adjointes au Maire	25 %
Conseillers municipaux délégués	22 %
Conseillers municipaux vice-présidents de commission	6 %
Conseillers municipaux	3 %

INSTAURE en faveur du maire une indemnité forfaitaire pour frais de représentation de 570 €, à parité avec celle attachée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	40
POUR :	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	2 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION D'UNE MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2123-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2020, fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux ;

Considérant que la commune de Pantin était attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) au cours de l'un au moins des trois derniers exercices ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

FIXE les majorations des indemnités mensuelles brutes pour le Maire, les adjoints au Maire, les Conseillers Municipaux délégués et les Conseillers municipaux comme suit :

	% de l'indice terminal de la fonction publique
Maire	136 %
1 ^{er} Adjoint	53 %
Adjointes au Maire ayant délégation	44 %
Conseillers municipaux délégués	22 %
Conseillers municipaux ; vice-présidents de commission	6 %
Conseillers municipaux	3 %

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme BERLU	Conseillère Municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_47

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la Ville, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2019 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2019.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de Mme Mirjam RUDIN, 2^{ème} Adjointe au Maire.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Mme Mirjam RUDIN, dûment élue par le Conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2019 joint à la présente délibération ;

Vu le compte de gestion 2019 réalisé par le comptable public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget principal Ville, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX et /ou SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	déficits	excédents
Opérations de l'exercice	43 910 062,64	40 389 490,81	123 672 591,28	139 031 851,91		
Résultats de l'exercice	-3 520 571,83			15 359 260,63		11 838 688,80
Résultats antérieurs reportés		7 412 920,81		4 426 854,65		11 839 775,46
Résultats cumulés (résultats du compte de gestion)		3 892 348,98		19 786 115,28		23 678 464,26
Restes à réaliser de l'exercice	20 867 982,68				-20 867 982,68	
Totaux cumulés : résultat de l'exercice						2 810 481,58

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2019 avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	36
POUR :	36 M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	4 Mme ABOMANGOLI, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_49

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-31 et L.2122-21 ;

Vu la délibération n°DEL20200626_48 du 26 juin 2020 arrêtant le compte administratif 2019 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant le résultat net après report du Compte administratif 2019 de 2 810 481,58 euros ;

Considérant le résultat de fonctionnement de 19 786 115,28 euros et le solde d'exécution d'investissement cumulé de 3 892 348,98 euros ;

Considérant l'état des restes à réaliser d'investissement arrêté par Monsieur le Maire au 31 décembre 2019 qui présente un solde de - 20 867 982,68 euros ;

Considérant que le Compte administratif 2019 dégage en conséquence un déficit de financement en section d'investissement de 16 975 633,70 euros ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE l'affectation de résultat d'exploitation 2019 de 19 786 115,28 euros sur l'exercice 2020 en :

- 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 16 975 633,70 euros,
- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 2 810 481,58 euros.

DIT que le montant repris en recettes d'investissement 001 « solde d'exécution reporté » s'élève à 3 892 348,98 euros ;

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2019 seront inscrites dans la décision modificative n°1 du budget principal 2020.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	40
POUR :	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2019 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2019 du budget annexe de l'habitat indigne ;

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne de la Ville présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	41
POUR :	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
CONTRE :	0
ABSTENTION :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au Gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de Mme Mirjam RUDIN, 2^{ème} Adjointe au Maire.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, Mme ABOMANGOLI, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Mme Mirjam RUDIN, dûment élue par le Conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'habitat indigne réalisé par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe de l'habitat indigne joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget annexe de l'habitat indigne, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX/SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	11 174,66	0,00	11 174,66	0,00
Résultats de l'exercice	0,00		11 174,66		11 174,66	
Résultats reportés		11 689,29		1 791 670,69		1 803 359,98
Part affectée à l'investissement						
Résultats cumulés	0,00	11 689,29	11 174,66	1 791 670,69	11 174,66	1 803 359,98
Totaux cumulés		11 689,29		1 780 496,03		1 792 185,32

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT l'absence de restes à réaliser au titre de l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	38
POUR :	38 M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMELLA	Conseiller municipal	d°	Mme AZOUG
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu la délibération n°DEL20200626_48 du 26 juin 2020 approuvant ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Pantin ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement de 1 780 496,03 euros et de la section d'investissement de 11 689,29 euros ;

Considérant l'absence de restes à réaliser ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 1 780 496,03 euros en recettes de fonctionnement ;

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » à hauteur de 11 689,29 euros en recettes d'investissement ;

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2019 seront inscrites dans la décision modificative n°1 du budget annexe de l'habitat indigne 2020.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	40
POUR :	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS) - ANNÉE 2019**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2019, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 2 901 927 € ;

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Coût total	Dont DSU	%
Education	Quartier des 4 Chemins	Démarrage de l'école Diderot	323 567 €	323 567 €	73 533 €	22,73%
Espace public	Quartier des 4 Chemins	Requalification du Parc Diderot et dépollution	3 147 367 €	3 147 367 €	715 264 €	22,73%
Espace public	Quartier des 4 Chemins	Création du square Magenta	471 352 €	471 352 €	107 118 €	22,73%
Voirie	Quartier des 4 Chemins	Réhabilitation de la rue Denis Papin	901 247 €	901 247 €	204 815 €	22,73%
Espace public	Quartier Mairie Hoche	Création d'un parking public	860 361 €	860 361 €	195 524 €	22,73%
Espace public	Quartier Mairie Hoche	Pro2 des Sept-Arpens lot 27	540 069 €	540 069 €	122 735 €	22,73%
Voirie	Pantin les limites	Réhabilitation rue Lépine	291 236 €	291 236 €	66 186 €	22,73%
Voirie	Pantin les limites	Réhabilitation rue Jacquart	300 279 €	300 279 €	68 241 €	22,73%
Sport	Quartier Eglise	Piste d'athlétique Charles Auray	2 421 262 €	2 421 262 €	550 251 €	22,73%
Sport	Quartier Eglise	Terrain de tennis Charles Auray	756 467 €	756 467 €	171 913 €	22,73%
Sport	Quartier Eglise	Synthétisation du terrain Charles Auray	1 006 383 €	1 006 383 €	228 708 €	22,73%
Education	ZUS des Courtillières	Centre Culturel Bibliothèque Ludothèque salle de diffusion	1 749 728 €	1 749 728 €	397 639 €	22,73%
Total			12 769 318 €	12 769 318 €	2 901 927 €	22,73%

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PREND ACTE du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2019.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) - ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à 16, relatifs au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ;

Considérant que la commune est, en 2019, sortie du dispositif ;

Considérant que de ce fait, la commune a bénéficié de la garantie de sortie et a perçu 50 % de l'attribution 2018 soit, pour l'exercice 2019, 825 660 € euros ;

Considérant que ce fonds a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Coût total	Dont FSRIF	%
Voirie	ZUS des Courtilières	Pont de Pierre Est	234 104 €	234 104 €	45 447	19,41%
Prévention Sécurité	Tous quartiers	Vidéo protection	266 123 €	266 123 €	51 662	19,41%
Voirie	Pantin les limites	Aménagement de la rue Candale bas	1 074 402 €	1 074 402 €	208 573	19,41%
Equipement	Pantin les limites	Démarrage des travaux de l'école Zac du Port	2 185 088 €	2 185 088 €	424 191	19,41%
Education	Quartier Eglise	Réaménagement du square de l'école Auray	493 416 €	493 416 €	95 787	19,41%
Total			4 253 133 €	4 253 133 €	825 660	19,41%

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PREND ACTE du rapport retraçant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, financées par le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour l'année 2019.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 DE PROLONGATION AU CONTRAT DE GESTION DES MARCHÉS FORAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-16 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et L.3135-8 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 4 et 6-1 ;

Considérant le contrat de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion des marchés forains, conclu avec la société SOMAREP depuis le 1^{er} avril 2016 pour une durée initiale de 4 ans, prolongée par l'avenant n°1 jusqu'au 31 août 2020 par délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2019 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public au terme du contrat en cours ;

Considérant la nécessité de prolonger ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2020, afin d'achever la remise en concurrence et d'assurer la bonne application des principes fondamentaux d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure au sein de la commande publique ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains conclu le 1^{er} avril 2016 avec la société SOMAREP ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec le délégataire mentionné ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI PAR LE BAILLEUR IMMOBILIÈRE 3F SITUÉE 36 RUE DES SEPT ARPENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article D.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de construction neuve de 5 logements financés en PLAI sise 36 rue des Sept Arpents entre la commune de Pantin et la SA d'HLM Immobilière 3F ;

Vu le contrat de prêt n° 108338 joint en annexe signé le 30/04/2020 entre la SA d'HLM Immobilière 3F ci-après l'Emprunteur et la Banque des Territoires ci-après le Prêteur ;

Considérant la demande de la SA d'HLM Immobilière 3F faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir le prêt PLAI contracté auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de construction de 5 logements sociaux situés 36 rue des Sept Arpents à Pantin ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 460 000,00 euros souscrit par la SA d'HLM Immobilière 3F dénommé l'Emprunteur, auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 1 logement est réservé à la commune de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt n°108338 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Banque des Territoires et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservations de logements.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT 4 DE 78 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DU BAILLEUR CDC HABITAT SOCIAL SITUÉS 3 RUE LAVOISIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article D.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant la demande de la SA d'HLM CDC Habitat Social faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir le prêt PAM contracté auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de réhabilitation de 78 logements sociaux situés 3 rue Lavoisier ;

Vu le contrat de prêt n°109736 joint en annexe signé le 19 mai 2020 entre la SA d'HLM CDC Habitat Social ci-après l'Emprunteur et la Banque des Territoires ci-après le Prêteur ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de réhabilitation 78 logements financée avec un prêt PAM sise 3 rue Lavoisier entre la commune de Pantin et la SA d'HLM CDC Habitat Social ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PAM d'un montant total de 1 169 700,00 euros souscrit par CDC Habitat Social dénommé l'Emprunteur, auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 16 logements est réservé à la commune de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt n°109736 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Banque des Territoires et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservations de logements.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE BAILLEUR SEQENS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 23/25 RUE VICTOR HUGO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article D.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant la demande de la SA d'HLM SEQENS faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir les prêts PLUS, PLAI et PLS contractés auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de construction en VEFA de 19 logements sociaux situés 23/25 rue Victor Hugo à Pantin.

Vu le contrat de prêts n°105893 en annexe signé le 25 janvier 2020 entre la SA d'HLM SEQENS ci-après l'Emprunteur et la Banque des Territoires ci-après le Prêteur ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de construction neuve de 19 logements financés en prêts PLUS, PLAI et PLS sise 23/25 rue Victor Hugo entre la commune de Pantin et la SA d'HLM SEQENS ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 177 714,00 euros souscrit par la SA d'HLM SEQENS dénommé l'Emprunteur, auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 4 logements est réservé à la Ville de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt n°105893 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Banque des Territoires et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservations de logements.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	37
POUR :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. ENJALBERT
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	4 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - PRIR SEPT ARPENTS-STALINGRAD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.303-1 ;

Vu l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place sur le quartier des Sept Arpents de 2007 à 2013 ;

Vu les opérations de Résorption d'Habitat Insalubre mises en œuvre à l'échelle de quelques parcelles ;

Vu le protocole de préfiguration du 14 mars 2016 du NPNRU d'Est Ensemble ;

Vu l'étude pré-opérationnelle réalisée sur le quartier intercommunal Pantin – le Pré Saint Gervais entre 2017 et 2018 ;

Vu la convention d'OPAH-RU jointe en annexe ;

Vu le Traité de concession avec la SOREQA ;

Considérant le volume de logements indignes ou potentiellement indignes persistant sur ce quartier malgré les interventions publiques précédentes ;

Considérant la nécessité d'une action ciblée, spécifique et concertée sur les immeubles repérés en phase pré-opérationnelle comme présentant des signes d'insalubrité ou d'indignité ;

Considérant la compétence partagée avec est Ensemble sur le champ de l'habitat privé dégradé et insalubre ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du processus de renouvellement urbain engagé sur le quartier des Sept arpents, formalisé par la création de l'opération d'aménagement «Pantin Le Pré-Saint-Gervais Sept-Arpents» ;

PREND CONNAISSANCE du traité de concession conclu avec la SOREQA ci-annexé ;

APPROUVE la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain associant l'Etat, l'ANAH, l'EPT Est Ensemble et les communes de Pantin et du Pré Saint Gervais ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'OPAH-RU du PRIR Sept Arpents - Stalingrad et prendre tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. WANG, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : CESSION PAR LA COMMUNE À LA SOREQA DE LA TOTALITÉ DE L'IMMEUBLE SIS 15 RUE CARTIER BRESSON (PARCELLE CADASTRÉE G N° 10)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-18 et suivants, L.2241-1 et suivants et L.5219-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1 et L.212-1 alinéa 1er ;

Vu le Traité de concession avec la SOREQA ;

Vu l'avis favorable du Comité d'engagement de l'ANRU en date du 20 février 2020 relatif à la mise en œuvre du NPRU intercommunal avec la Ville d'Aubervilliers sur le quartier des Quatre-Chemins ;

Vu l'étude pré-opérationnelle portant spécifiquement sur l'habitat privé dégradé dans le quartier PANTIN – QUATRE CHEMINS et inscrite dans le protocole de préfiguration du NPNRU réalisée entre septembre 2016 et février 2018 par la SOREQA – SOCIETE DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS portant sur 57 immeubles ayant conclu à la nécessité d'une intervention publique forte et coordonnée sur l'ensemble de ce quartier de façon à procéder à la poursuite du traitement des situations d'habitat indigne ;

Vu les conclusions de l'étude pré-opérationnelle conduisant ainsi l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE à la création d'une opération d'aménagement consistant à procéder au traitement des signes avérés d'indignité de l'habitat ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics territoriaux exercent la compétence en matière de définition, création et réalisation des opérations d'aménagement, puisque l'opération du quartier des Quatre-Chemins n'a pas été retenue d'intérêt métropolitain par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant le traité de concession d'aménagement signé entre l'EPT Est Ensemble et la SOREQA – « Pantin Quatre-Chemins – Traitement de l'Habitat Dégradé » , ayant pris effet le 2 novembre 2018, ladite concession d'aménagement venant à expiration le 31 décembre 2028 ;

Considérant que le projet de NPRU intercommunal des Quatre-Chemins porte notamment sur l'immeuble sis 15 rue Cartier Bresson (parcelle cadastrée G n°10), ledit immeuble figurant dans le périmètre de l'opération et dans la liste des adresses concernées et biens à acquérir, ce bien devant précisément faire l'objet d'une appropriation publique, tel que précisé en annexe 1 du traité de concession d'aménagement;

Considérant que la réalisation des objectifs de l'opération de traitement de l'habitat dégradé implique que le concessionnaire ait la maîtrise foncière de l'immeuble sis 15 rue Cartier Bresson, afin de pouvoir engager les objectifs du traité de concession d'aménagement ;

Considérant que la SOREQA sera amenée à étudier soit la démolition-reconstruction de ce bien, soit sa rénovation ;

Considérant que la commune de Pantin a acquis - notamment par voie de préemption - au sein de la copropriété de l'immeuble sis 15 rue Cartier Bresson les lots n°1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17 et 18 ;

Considérant que les lots susvisés représentent l'ensemble des lots de la copropriété du 15 rue Cartier Bresson et que de ce fait l'ancienne copropriété a pris fin le 16 avril 2019 par la réunion de tous les lots en la main de la commune de Pantin ;

Considérant que l'ensemble de ces acquisitions et ce inclus les frais de notaire et commissions d'agence a représenté un coût de 411 902,97 euros ;

Considérant qu'afin de mener son action de lutte contre l'habitat dégradé, il convient que la SOREQA se rende propriétaire de la propriété de la commune de Pantin sise 15 rue Cartier Bresson, en son état d'occupation ;

Considérant l'avis de la division missions domaniales de Seine-Saint-Denis en date du 14 mai 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la cession à la SOREQA de la propriété sise 15 rue Cartier Bresson (parcelle cadastrée G n°10), en son état d'occupation, le tout 411 902,97 euros, correspondant au prix déjà acquitté par la Commune pour l'acquisition dudit bien plus les frais de notaire et commissions d'agence afférents ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	41
POUR :	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ
CONTRE :	0
ABSTENTION :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ PRD OFFICE - RÉALISATION D'UNE EXTENSION DE RÉSEAU HAUTE TENSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu loi n° 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, et notamment son article 18 ;

Vu le courrier de la société PRD office en date du 25 mai 2020, valant offre de concours ;

Considérant que l'offre de concours consiste en une contribution matérielle versée par un opérateur à une personne publique dans le cadre de la réalisation d'une opération de travaux publics à laquelle il est, directement ou indirectement, intéressé ;

Considérant que des travaux d'extension du réseau haute tension sont nécessaires pour desservir la parcelle sise 159 avenue Jean Lolive ;

Considérant que ces travaux sont réalisés par Enedis, pour un montant de 10 917,55 € HT, soit 13 101,06€ TTC, à la charge de la commune ;

Considérant que la société PRD office a, par courrier en date du 25 mai 2020, manifesté sa volonté de participer à ces frais de raccordement, auxquels elle a directement intérêt, sous la forme d'une offre de concours d'un montant de 9 170 €, soit 70 % du montant TTC des travaux ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCEPTE l'offre de concours par laquelle la société PRD Office se propose de participer à hauteur de 70 % du montant, soit 9 170 € TTC, dans le cadre des travaux d'extension du réseau électrique haute tension.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller Municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère Municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère Municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme BERLU, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

**OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE PAR VOIE DE RÉTROCESSION ET NOUVEL ALIGNEMENT
RUE DE CANDALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-18 et suivants, L.2241-1 et suivants et L.5219-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.460-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.112-3 à L.112-8 relatifs à la procédure d'alignement ;

Vu le règlement général de la consultation Inventons la métropole du Grand Paris Seconde édition ;

Vu le cahier des conditions particulières de site transmis à l'ensemble des candidats dans le cadre de la consultation Inventons la métropole du Grand Paris sur le site de Pantin « Candale - Méhul » ;

Considérant que le cahier des conditions particulières de site transmis à l'ensemble des candidats dans le cadre de la consultation Inventons la métropole du Grand Paris sur le site de Pantin « Candale - Méhul », préconisait à l'origine une implantation à l'alignement de la parcelle AG 76, impliquant une division de la parcelle AG 78 dont l'EPFIF est propriétaire ;

Considérant qu'à l'issue de cette division, l'assiette foncière du projet permettra à l'opérateur lauréat de la consultation, Arc Promotion, de déposer un permis de construire sur l'assiette du projet conformément aux demandes de la ville ;

Considérant le Procès-Verbal de bornage et de reconnaissance de limites rédigé par le Cabinet GEOSAT représenté par M. Arnaud Matisson, géomètre-expert, en date du 30 octobre 2018 ;

Considérant le Plan de division – échelle 1/100- établi par le Cabinet de Géomètre-Expert à PARIS 13^e (75013) GE3D représenté par M. Florian HERVE, le 19 mai 2020, ledit plan prévoyant la division de la parcelle cadastrée initialement section AG n° 78 appartenant à l'EPFIF en deux nouvelles entités cadastrales et notamment la parcelle cadastrée section AG n° 78p, pour une superficie réelle de 6 m² - désignée par le Lot A teinté en vert sur ce plan- ladite parcelle destinée à être rétrocédée à la commune de Pantin en vue de son incorporation au Domaine Public ;

Considérant que ce plan de division est conforme également au plan « Proposition de bornage » Echelle 1/200 dressé par Explorations Architecture en date du 2 mars 2020 faisant apparaître un nouvel alignement rue de Candale suivant la ligne A-B-C , ledit plan joint en annexe, et validé préalablement par la commune de Pantin ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le principe de la division foncière de la parcelle AG 78 et la rétrocession par l'EPFIF du reliquat créé - cadastré section AG n° 78p pour une superficie réelle de 6 m² - dans l'objectif de l'intégrer dans le Domaine Public de la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à cet effet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme BERLU, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_63

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE, LA COMMUNE DE PANTIN ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 qui porte création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F) et qui définit ses missions et ses conditions générales d'actions ;

Vu les délibérations du 13 décembre 2011 et du 9 février 2012 déclarant le périmètre d'études de l'Ecoquartier-Gare» d'intérêt communautaire et le transférant à la Communauté d' Agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération du 13 novembre 2012 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Est Ensemble approuvant les objectifs du projet «Ecoquartier Gare» ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013 approuvant la création de la «ZAC Ecoquartier Gare» ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier (EPFIF), la commune de PANTIN et l'Etablissement Public Territorial «EST ENSEMBLE» conclue le 18 avril 2018 ;

Considérant que la convention tripartite intègre comme secteur de maîtrise foncière le site dit de la «ZAC Ecoquartier Gare» ;

Considérant que le secteur de veille foncière en vigueur méconnaît notamment les emprises ferroviaires du secteur «ZAC Ecoquartier-Gare» ainsi que l'entrée de ville le long de l'avenue du Général Leclerc et qu'en conséquence il y a lieu de modifier le périmètre initial d'intervention foncière de l'EPFIF à l'ensemble du territoire communal ;

Considérant par ailleurs que le montant maximum des engagements de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France avait initialement été fixé à 70 millions d' euros hors taxes, mais que les acquisitions déjà réalisées et les négociations en cours auront atteint ce plafond d'ici fin 2020 et qu'il est donc nécessaire de le relever afin d'atteindre l'objectif de production de 1 500 logements et de 120 000 m² d'activités ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la Convention d'Intervention Foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Ville de Pantin et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble du 18 avril 2018, ainsi que ses annexes, jointes à la présente délibération, en ce compris:

- le nouveau périmètre d'intervention de l'EPFIF suivant le périmètre figurant à l'annexe modifiée mentionnée supra.

- le montant maximum des engagements de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France fixé à 120 millions d' euros HT (cent vingt millions d'euros Hors Taxes);

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant n° 1 annexé à la présente délibération, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme BERLU, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis ;

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis sur les modalités de versement de la prestation de service unique (PSU) pour chaque établissement ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil du jeune enfant entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (crèche collective « Des Berges », multi-accueil « Des Bergerons », multi-accueil « Françoise Dolto », Halte-jeux « Les Coquelicots », Halte-jeux « Courteline », multi-accueil « Rouget de Lisle », multi-accueil « Rachel Lempereur », multi-accueil « Des Courtilières » et crèche familiale « Des Berges ») ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_65

OBJET : APPROBATION DE L'APPEL À PROJET RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) AU TITRE DU RÉFÉRENT PLIE POUR LA PÉRIODE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le l'article L.5131-2 du code du travail ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion ;

Vu la circulaire de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) n° 99/40 du 21 décembre 1999, définissant les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique ;

Vu la décision de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 portant adoption du programme opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2005 approuvant la mise en place d'un plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur les communes de Pantin, du Pré Saint-Gervais et des Lilas ;

Vu la délibération du 13 décembre 2011 relative à la création du PLIE à l'échelle communautaire d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2014 relative au Protocole d'accord avec l'État et le Collectivités territoriales partenaires pour le fonctionnement du PLIE inter communautaire 2015-2020 ;

Vu le projet de dossier de réponse à l'appel à projets relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) au titre du référent PLIE pour la période 2020 ;

Vu la note du 31 mars 2020 sur l'impact des mesures d'endiguement de la pandémie sur la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux et des opérations cofinancées par le FSE ;

Considérant que le référent a pour mission d'assurer un suivi individualisé et un accompagnement renforcé des participants du PLIE (bénéficiaires du RSA) ;

Considérant que dans le cadre du Protocole d'accord PLIE 2018/2020, il est prévu l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE) correspondant à la prise en charge de la rémunération du poste du référent PLIE présent sur la commune de Pantin ;

Considérant que la commune est éligible à l'attribution d'une subvention d'un montant de 37 840,98 € pour l'année 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le dossier de réponse à l'appel à projets 2020 relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen d'un montant prévisionnel de 37 840,98 euros ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'appel à projets ainsi que tous les documents s'y rapportant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DU SOLDE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES CONVENTIONNÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération DEL20200121_13 du 21 janvier 2020 par laquelle a été approuvé le versement d'un acompte de 50% du montant versé aux associations en 2019 conformément aux conventions pluriannuelles signées avec les associations culturelles pantinoises ;

Considérant que, conformément à la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local et à contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes, la Ville met en œuvre une politique de contractualisation avec certaines associations culturelles prolongeant l'action municipale, passant par la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution des subventions 2020 aux associations culturelles conventionnées, conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention 2020	Acomptes versés	RESTE A VERSER
COMPAGNIE LA MANGROVE	10 000	5 000	5 000
DYNAMO / BANLIEUES BLEUES	50 000	25 000	25 000
GITHEC	21 000	10 500	10 500
NEF	30 000	15 000	15 000
LES ENGRAINEURS	15 000	7 500	7 500
CNEAI	40 000	20 000	20 000
COTE COURT	51 500	25 750	25 750
DANSE DENSE	25 000	12 500	12 500
ENFANCE ET MUSIQUE	8 000	4 000	4 000
HARMONIE MUNICIPALE PANTIN	22 000	11 000	11 000
Total	272 500	136 250	136 250

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des soldes des subventions aux associations culturelles conventionnées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : MODIFICATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013 ;

Vu le projet éducatif de territoire de la Ville délibéré le 26 juin 2014 ;

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu le projet éducatif de territoire de la Ville et la charte qualité plan mercredi, délibéré le 13 décembre 2018 ;

Vu l'avis du comité technique ;

Considérant que le projet éducatif de territoire, incluant le Plan mercredi, articule les interventions des différents acteurs éducatifs pour les enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville, et assure la continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire ;

Considérant la nécessité de modifier le projet éducatif de territoire, afin de prendre en considération le retour à la semaine de 4 jours d'école ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE le projet éducatif de territoire modifié ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le projet éducatif de territoire modifié.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ
CONTRE :	1 M. ENJALBERT
ABSTENTIONS :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme NICOLAS, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme ROSENCZWEIG, M. AMIMAR, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DES SÉJOURS DE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des séjours de vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2021 ;

Considérant l'amendement proposé pour l'annulation de la hausse de la tranche 4, par la liste « Pantin en commun : écologie-solidarité-démocratie »

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ADOpte les tarifs des séjours de vacances 2021 ci-dessous :

Tarif séjours hiver par séjour France	
Tranches de quotient	Tarifs 2021
1	85,00 €
2	90,00 €
3	105,00 €
4	130,00 €
5	165,00 €
6	210,00 €
7	265,00 €
8	330,00 €
9	405,00 €
10	490,00 €

Tarif séjours printemps et automne par séjour France	
Tranches de quotient	Propositions Tarifs 2021
1	60,00 €
2	67,00 €
3	81,00 €
4	102,00 €
5	130,00 €
6	165,00 €
7	207,00 €
8	256,00 €
9	312,00 €
10	375,00 €

Tarif séjours étranger (printemps, été, automne, hiver) par jour	
Tranches de quotient	Tarifs 2021
1	7,50 €
2	8,00 €
3	9,00 €
4	10,40 €
5	12,50 €
6	15,00 €
7	18,00 €
8	21,40 €
9	25,50 €
10	30,00 €

Tarif séjours été CVAC Oléron/Revard/SME et prestataire France, à la journée	
Tranches de quotient	Tarifs 2021
1	4,50 €
2	4,90 €
3	5,70 €
4	6,90 €
5	8,50 €
6	10,50 €
7	12,90 €
8	15,70 €
9	18,90 €
10	22,50 €

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	35
POUR :	4 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
CONTRE :	31 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
ABSTENTIONS :	0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	35
POUR :	31 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	4 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
ABSTENTIONS :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme NICOLAS, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme ROSENCZWEIG, M. AMIMAR, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES CENTRES DE LOISIRS, DES ÉTUDES SURVEILLÉES ET DES COURTS SÉJOURS 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de fixer comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 de la restauration scolaire, des centres de loisirs journée et demi-journée, de l'accueil du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours ;

Considérant l'amendement proposé pour l'annulation de la hausse de la tranche 4 et la gratuité de la tranche 1, par la liste « Pantin en commun : écologie-solidarité-démocratie » ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ADOPTE les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs journée et demi-journée, de l'accueil du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours ;

Tarifs restauration scolaire (tarif au repas)	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	0,20 €
2	0,60 €
3	1,00 €
4	1,36 €
5	1,90 €
6	2,40 €
7	2,90 €
8	3,39 €
9	4,00 €
10	4,55 €

accueil du matin forfait mensuel	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	2,20 €
2	2,45 €
3	2,75 €
4	3,10 €
5	3,50 €
6	3,95 €
7	4,45 €
8	5,00 €
9	5,60 €
10	6,25 €

accueil du soir : forfait mensuel	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	7,50 €
2	8,50 €
3	9,60 €
4	10,80 €
5	12,10 €
6	13,50 €
7	15,00 €
8	16,60 €
9	18,30 €
10	20,10 €

Etudes surveillées forfait mensuel	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	6,00 €
2	6,95 €
3	7,95 €
4	9,00 €
5	10,10 €
6	11,25 €
7	12,45 €
8	13,70 €
9	15,00 €
10	16,35 €

centre de loisirs tarif à la journée (mercredi et vacances)	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	1,00 €
2	1,60 €
3	2,20 €
4	2,86 €
5	3,70 €
6	4,60 €
7	5,50 €
8	6,49 €
9	7,60 €
10	8,75 €
11	
12	
13	
14	

centre de loisirs tarif à la demi journée sans repas	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	0,40 €
2	0,50 €
3	0,60 €
4	0,75 €
5	0,90 €
6	1,10 €
7	1,30 €
8	1,55 €
9	1,80 €
10	2,10 €

Tarif courts séjours à la journée	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	5,50 €
2	7,00 €
3	8,60 €
4	10,30 €
5	12,10 €
6	14,00 €
7	16,00 €
8	18,10 €
9	20,30 €
10	22,60 €

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	36
POUR :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT
CONTRE :	31 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
ABSTENTIONS :	0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	31
POUR :	31 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

Mme KERN, Mme ROSENCZWEIG, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ADOPTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.212-8 relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune ;

Vu la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées en date du 30 juin 1975 ;

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

Considérant que la commune accueille dans ses écoles maternelles et élémentaires publiques des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune ;

Considérant que dans le cadre d'accords volontairement consentis, certaines communes dont Bobigny, Le Pré Saint-Gervais, Aubervilliers, Les Lilas, Paris et Bondy, ont adopté un principe de gratuité réciproque lorsque le flux croisé des élèves était de niveau égal en nombre ;

Considérant que la commune accepte cette réciprocité au nombre d'élèves scolarisés de part et d'autre ;

Considérant que seules les dépenses de fonctionnement réalisées pour les écoles doivent être prises en compte ;

Considérant que le coût de fonctionnement par élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune, pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à :

• Écoles élémentaires	730,85 €
• Écoles maternelles	1 076,56€
• École élémentaire de plein air	2 164,73€

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le montant de la contribution financière des communes de résidence aux charges des écoles publiques par enfant scolarisé en 2019/2020 dans les écoles publiques de la commune comme suit :

• Écoles élémentaires	730,85 €
• Écoles maternelles	1 076,56 €
• École élémentaire de plein air	2 164,73 €

AUTORISE M. le Maire à percevoir ces frais de scolarité des autres communes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DES CLASSES DE DÉCOUVERTE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le 1^{er} degré ;

Considérant qu'il est envisagé de poursuivre l'organisation des séjours de classe de découverte pour l'année scolaire 2020/2021 en automne dans le centre municipal de Saint Martin d'Ecublei, en hiver dans le centre municipal du Revard, et au printemps dans les centres municipaux de Saint Martin d'Ecublei et d'Oléron ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs suivants à la journée des classes de découverte pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Considérant l'amendement proposé pour la gratuité de la tranche 1, par la liste « Pantin en commun : écologie-solidarité-démocratie »

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ADOpte les tarifs des séjours de classes de découverte pour l'année scolaire 2020/2021 comme-suit :

Tarif classe de neige à la journée	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	2,80 €
2	4,00 €
3	5,50 €
4	7,30 €
5	9,40 €
6	11,80 €
7	14,50 €
8	17,50 €
9	20,80 €
10	24,40 €

Tarif classes vertes rouses et mer à la journée	
Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	2,25 €
2	3,20 €
3	4,40 €
4	5,85 €
5	7,55 €
6	9,50 €
7	11,70 €
8	14,15 €
9	16,85 €
10	19,80 €

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT
CONTRE :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
ABSTENTIONS :	0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	37
POUR :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

N° DEL20200626_72

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES SAINT-JOSEPH, SAINTE-MARTHE ET LES BENJAMINS - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

Vu le décret n° 60-389 du 22 avril 1960 modifié, relatif au contrat d'association à l'enseignement public par les établissements d'enseignement privé ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école privée Saint-Joseph le 2 janvier 1997, avec effet au 1^{er} novembre 1996, pour les classes élémentaires ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école privée Sainte-Marthe le 12 octobre 2004, avec effet au 1^{er} septembre 2004, modifié par l'avenant n°1 en date du 8 février 2005, pour les classes élémentaires ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école privée Les Benjamins le 4 octobre 2006, avec effet au 1^{er} septembre 2006, pour les classes élémentaires ;

Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour fixant à 730,85€ le montant annuel des frais de scolarité en élémentaire et à 1076,56€ en maternelle, pour l'année 2019/2020, correspondant au coût annuel de fonctionnement par élève ;

Considérant qu'en application de l'article 7 du décret du 22 avril 1960, le Conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés dans sa commune effectuant leur scolarité dans les écoles privées Saint-Joseph, Sainte-Marthe et Les Benjamins ;

Considérant que pour l'année 2019/2020 sont scolarisés :

- 121 élèves pantinois en élémentaire et 51 élèves pantinois en maternelle à l'école Saint-Joseph,
- 121 élèves pantinois en élémentaire et 38 élèves pantinois en maternelle à l'école Sainte-Marthe,
- 18 élèves pantinois en élémentaires et 12 élèves pantinois en maternelle à l'école Les Benjamins.

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la participation de la commune au frais de scolarité 2019-2020 des élèves domiciliés à Pantin et fréquentant les classes élémentaires des écoles privées comme suit :

- École élémentaire Saint-Joseph : 143 337,41 €,
- École élémentaire Sainte-Marthe : 129 342,13€,
- École élémentaire Les Benjamins : 26 074,02€.

AUTORISE M. le Maire à procéder à son versement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	40
POUR :	33 M. KERN, M. MONOT, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, Mme NICOLLET
CONTRE :	7 M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT
ABSTENTIONS :	2 Mme RUDIN, M. WANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS, POUR LA SAISON SPORTIVE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20181018_39 du 18 octobre 2018, fixant les modalités d'application des conventions de mise à disposition des équipements sportifs ;

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant que ces tarifs sont destinés d'une part à permettre aux clubs locaux de valoriser comptablement la mise à disposition des équipements par la Ville et d'autre part, le cas échéant, de facturer des demandes exceptionnelles des organismes locaux et extérieurs ;

Considérant qu'il convient de fixer ces tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs de location des équipements sportifs applicables aux clubs et organismes locaux extérieurs pour l'année 2020-2021 présentés ci-dessous.

FORAITS DESTINES A LA VALORISATION DE L'UTILISATION PAR LES CLUBS LOCAUX				TARIFS CLUBS EXTERIEURS
Terrains d'honneur		Tarif annuel	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure
	Charles Auray	220,00 €	6,70 €	34,50 €
	Marcel Cerdan	220,00 €	6,70 €	34,50 €
Terrains annexes				
	Charles Auray	180,00 €	5,50 €	27,50 €
	Marcel Cerdan	180,00 €	5,50 €	27,50 €
Plateaux extérieurs d'EPS				
	Méhul	220,00 €	6,70 €	34,50 €
	Sadi Camot	180,00 €	5,50 €	27,50 €
Tennis découvert Charles Auray			3,90 €	11,70 €
Tennis couvert Charles Auray			5,80 €	17,40 €
Gymnases -plateaux				
	Baquet	360,00 €	11,00 €	75,00 €
	Hasenfratz	360,00 €	11,00 €	75,00 €
	Lagrange	360,00 €	11,00 €	75,00 €
	Thechi	360,00 €	11,00 €	75,00 €
	Wallon	330,00 €	11,00 €	30,00 €
Gymnases - salles annexes				
	Baquet	180,00 €	5,50 €	38,00 €
	Hasenfratz		5,50 €	38,00 €
	Lagrange	180,00 €	5,50 €	38,00 €
	Thechi	180,00 €	5,50 €	38,00 €
	Wallon	180,00 €	5,50 €	38,00 €

Chaque tarif horaire peut-être divisible. Chaque demi-heure entamée est dûe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

**OBJET : ADOPTION DES TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
- ÉCOLE MUNICIPALE D INITIATION SPORTIVES (EMIS) ET BABY CLUB**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2020/2021 de l'École Municipale d'Initiation Sportive (ÉMIS) et du baby-club ;

Considérant qu'il convient de rappeler que ces tarifs sont des tarifs forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement total ou partiel que dans le cas d'un déménagement ou pour raison médicale uniquement sur présentation d'un justificatif et avant le mois de décembre 2020 ;

Considérant que ces tarifs sont forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent en cas aucun faire l'objet d'un calcul au prorata si l'inscription est effectuée en Janvier 2021 ;

Considérant l'amendement proposé pour l'annulation de la hausse et le maintien de l'année précédente par la liste « Pantin en commun : écologie-solidarité-démocratie »

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE les tarifs de l'École Municipale d'Initiation Sportive et du Baby Club comme ci-dessous :

TARIFS 2020/2021

Enfants de 4 ans à 6 ans			Enfants de + 6 ans		
Tranche	Tarifs 1 ^{er} enfant	Tarifs 2 ^{ème} enfant	Tranche	Tarifs 1 ^{er} enfant	Tarifs 2 ^{ème} enfant
1	12,00 €	11,10 €	1	15,00 €	14,60 €
2	14,40 €	12,30 €	2	18,00 €	16,30 €
3	18,40 €	13,50 €	3	23,00 €	17,90 €
4	20,80 €	14,75 €	4	27,00 €	19,65 €
5	36,00 €	36,00 €	5	45,00 €	45,00 €
6	52,00 €	48,45 €	6	65,00 €	63,90 €
7	72,00 €	56,05 €	7	90,00 €	81,95 €
8	96,00 €	75,10 €	8	120,00 €	97,05 €
9	124,00 €	103,20 €	9	155,00 €	137,55 €
10	156,00 €	117,50 €	10	195,00 €	156,50 €
EXT	376,00 €	376,00 €	11	470,00 €	470,00 €

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	42
POUR :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT
CONTRE :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
ABSTENTION :	0

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	41
POUR :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	4 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ
ABSTENTION :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ADOPTION DES TARIFS FORFAITAIRES DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20181018_39 du 18 octobre 2018, fixant les modalités d'application des conventions de mise à disposition des équipements sportifs ;

Vu le modèle de convention de mise à disposition des installations sportives en direction des établissements scolaires ;

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant la nécessité de mettre en place des conventions de mise à disposition d'installations sportives afin de clarifier et d'encadrer les liens entre les établissements scolaires du secondaire locales ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2020/2021 relatifs à la mise à dispositions des installations sportives aux établissements secondaires ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

Approuve les tarifs forfaitaires 2020/2021 relatifs à la mise à disposition des installations sportives aux établissements secondaires ci-dessous:

Établissements du secondaire	Forfait 2020/2021
Collège JOLIOT CURIE	2 245 €
Collège LAVOISIER	3 110 €
Collège JEAN LOLIVE	2 443 €
Collège JEAN JAURES	2 411 €
Lycée M. BERTHELOT	4 522 €
Lycée LUCIE AUBRAC	3 725 €
Lycée SIMONE WEIL	3 691 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1 ^{er} Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3 ^{ème} Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14 ^{ème} Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE COMMUNE DE PANTIN / SIPPAREC POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU BOIS ET RUE MARCELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 et notamment l'article 2.II, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et notamment son article 51 ;

Vu l'ordonnance n°2004-566 en date du 17 juin 2004 ;

Vu les statuts du SIPPAREC ;

Vu les projets de convention ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de protection de l'environnement, la commune de Pantin a demandé au SIPPAREC de procéder à l'enfouissement des réseaux propres à la commune (éclairage public), et des réseaux aériens d'Orange dans les rue du Bois et Marcelle afin d'éliminer tous les réseaux aériens encore présents dans ces voies ;

dont la Ville de Pantin est maître d'ouvrage ;

Considérant la nécessité de conclure avec le SIPPAREC :

- une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité dont le montant est estimé à 47 950 € TTC,

- une convention financière pour les études et les travaux qui fixe les conditions de la participation financière de la Commune aux travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange dont le montant est estimé à 198 650 € TTC,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention financière pour les études et les travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité ;

APPROUVE la convention financière pour les études et les travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE GESTION DU RIE "LES DIAMANTS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 1994 approuvant l'adhésion de la commune à l'Association « Les Diamants », gestionnaire du restaurant inter-entreprises de l'immeuble sis 41, rue Delizy ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 novembre 2003, relative à la participation de la commune au prix des repas du personnel ;

Vu la délibération Conseil municipal du 26 mai 2005 relative à la participation de la commune au prix des repas du personnel ;

Vu la délibération du 12 février 2015 approuvant la modification des modalités de participation de l'employeur à la restauration collective des agents au restaurant inter-entreprises « Les Diamants » ;

Vu la délibération du 21 janvier 2020 attribuant une subvention d'équipement exceptionnelle à l'association de gestion du RIE ;

Considérant la fonction sociale et l'intérêt local que revêt le RIE, tant au regard du nombre de personnels des administrations qui le fréquentent, que de son rôle dans l'attractivité du site pour les administrations, les associations, les entreprises ;

Considérant les difficultés liées à une forte surconsommation occasionnelle et à l'interruption du restaurant en raison de la crise sanitaire, ayant un impact majeur sur les recettes de l'association ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 23 000 euros à l'association de gestion du RIE pour lui permettre de faire face au règlement des coûts énergétiques générés par la surconsommation indiquée ;

APPROUVE la convention d'objectifs liant la commune à l'association ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA PREMIÈRE FRACTION DE FCCT POUR L'ANNÉE 2020 - FCCT ÉQUILIBRE - PACTE FINANCIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n° 2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la délibération du conseil de territoire n° 20160119-2 du 19 janvier 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres ;

Vu le pacte financier et fiscal territorial adopté par délibération du conseil de territoire n° 20161129-10 du 29 novembre 2016 ;

Considérant que le pacte financier et fiscal territorial fixe dans son engagement n°1 une clé pour la répartition du FCCT équilibre entre les Villes membres d'Est Ensemble ;

Considérant l'avis rendu par la Commission locale pour l'évaluation des charges territoriales (CLECT) le 22 janvier 2020, tant sur le montant global du FCCT équilibre pour 2020, que sur sa répartition entre les Villes membres ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modalités de révision de la fraction de FCCT établies sur la base des données actualisées sur la fiche FPIC de l'année 2019. La somme nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est Ensemble est répartie à 50 % selon le potentiel financier et à 50% selon les revenus par habitants conformément à la répartition par villes de la façon suivante :

Commune	Répartition de la charge nette					
	Population DGF	Critères		Revenus		
		Poids du critère			50%	
		Enveloppe à répartir			1 250 000	
	Revenus par habitant	Ecart à la moyenne	Points	Critère Revenus		
BAGNOLET	36 229	11 968	0,96	34 685	104 920	
BOBIGNY	52 675	8 479	0,68	35 730	108 079	
BONDY	53 516	10 185	0,81	43 604	131 898	
LES LILAS	23 366	18 472	1,48	34 528	104 444	
MONTREUIL	109 834	14 230	1,14	125 026	378 191	
NOISY LE SEC	43 805	10 736	0,86	37 620	113 796	
PANTIN	56 303	12 387	0,99	55 793	168 768	
PRES SAINT GERVAIS	17 978	13 525	1,08	19 451	58 836	
ROMAINVILLE	26 751	12 524	1,00	26 800	81 068	
Total communes	420 457	12 501		413 237	1 250 000	

Commune	Répartition de la charge nette					
	Population DGF	Critères		Potentiel financier		
		Poids du critère			50%	
		Enveloppe à répartir			1 250 000	
	Potentiel financier par habitant	Ecart à la moyenne	Points	Critère Potentiel financier		
BAGNOLET	36 229	1 426	1,17	42 277	122 163	
BOBIGNY	52 675	1 365	1,12	58 807	169 929	
BONDY	53 516	839	0,69	36 733	106 144	
LES LILAS	23 366	1 130	0,92	21 599	62 412	
MONTREUIL	109 834	1 280	1,05	115 032	332 396	
NOISY LE SEC	43 805	950	0,78	34 042	98 369	
PANTIN	56 303	1 774	1,45	81 710	236 108	
PRES SAINT GERVAIS	17 978	916	0,75	13 470	38 923	
ROMAINVILLE	26 751	1 321	1,08	28 916	83 556	
Total communes	420 457	12 501		432 586	1 250 000	

APPROUVE sur la base de ces modalités la répartition de la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'Est Ensemble pour l'année 2020 comme suit :

Communes	Critère Revenus	Critère potentiel financier	Total FCCT équilibre 2020
BAGNOLET	104 920	122 163	227 082
BOBIGNY	108 079	169 929	278 008
BONDY	131 898	106 144	238 043
LES LILAS	104 444	62 412	166 856
MONTREUIL	378 191	332 396	710 588
NOISY LE SEC	113 796	98 369	212 165
PANTIN	168 768	236 108	404 876
PRE SAINT GERVAIS	58 836	38 923	97 759
ROMAINVILLE	81 068	83 556	164 623
Total communes	1 250 000	1 250 000	2 500 000

APPROUVE le montant ainsi établi pour la commune de Pantin à 404 876 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DU 22 JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2016.01.19_2 du 19 janvier 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres ;

Vu le rapport de la CLECT adopté lors de sa réunion du 22 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de territoire en date du 4 février 2020 portant sur la révision de la 1ère fraction de FCCT pour l'année 2020 ;

Considérant le travail accompli lors des précédentes CLECT des 15 juin 2016, 13 décembre 2017, 6 juin 2018, 14 novembre 2018 et 3 avril 2019 afin d'évaluer le montant au titre de la 3ème fraction de FCCT « transfert », pour les dépenses valorisées au réel (PLU, Renouvellement Urbain, gestion des déchets, RLPi, PLUI) et au titre de la mise en place d'un SIG ;

Considérant que lors de sa séance du 22 janvier 2020, les membres de la CLECT ont approuvé le rapport ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.52115 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté en sa séance le 22 janvier 2020, et joint en annexe de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIEZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIEZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190418_10 du Conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- M. Ahmed S,
- Mme Françoise G.

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des dites subventions.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	37
POUR :	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme MACH, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. WANG

APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros, à 104 Pantinois et Pantinoises :

- Mme Mélanie J.
- M. Cyril A.
- Mme Elena O.
- M. Eric C.
- Mme Dominique P.
- Mme Laure V.
- Mme Elsa J.
- M. Ivan C.
- Mme Zina M.
- Mme Emmanuelle L.
- Mme Elisabeth C.
- M. Arnaud M.
- M. Anthony B.
- Mme Monate J.
- M. Matthieu B.
- M. David G.
- M. Clément B.
- Mme Mathilde P.
- Mme Aude B.
- Mme Aurélie B.
- M. Nabil B.
- M. Philippe D.
- M. Olivier J.
- M. Grégory B.
- M. Rémi B.
- M. Benjamin B.

- Mme Dominique B.
- M. Rui W.
- M. Yves T.
- Mme Estrella B.
- Mme Michèle D.
- M. Guillaume M.
- Mme Véronique M.
- M. Warren W.
- M. Jonathan D.
- M. Nadir C.
- Mme Ariane S.
- M. Laurent S.
- M. Jonathan B.
- M. Benjamin B.
- Mme Samira C.
- M. Nicolas D.
- Mme Fanny C.
- M. Olivier C.
- M. Mathieu S.
- Mme Aline C.
- Mme Linda B.
- Mme Maryam M.
- Mme Marion M.
- M. Corentin B.
- M. Xavier D.
- M. Jonathan C.
- M. Raid B.
- Mme Varina V.
- M. François G.
- Mme Zahra T.
- M. Bruno T.
- M. Benjamin D.
- M. Sebastien L.
- Mme Marie B.
- Mme Fatoumata S.
- Mme Sylvie D.
- M. Frédéric B.
- Mme Christine L.
- M. Stefan T.
- M. Jean M.
- M. Michel C.
- Mme Isabelle H.
- Mme Anne-Sophie O.
- M. Adelin R.
- Mme Emilie N.
- M. François S.
- M. Sebastien B.
- Mme Anita P.
- M. Guillaume B.
- M. Jean-Jacques L.
- Mme Elsa A.
- Mme Sandrine R.
- Mme Sonia M.
- Mme Cornelia M.
- M. Juan S.
- M. Aniss A.
- M. Pierre M.
- Mme Dorothée T.
- M. Julien C.
- M. Charles A.
- M. Frederic H.
- M. Régis F.

- Mme Marion D.
- M. Baptiste D.
- M. Alexandre G.
- Mme Danielle D.
- Mme Amanda N.
- Mme Nabila B.
- Mme Martine M.
- Mme Caroline B.
- M. Maxime P.
- Mme Émilie T.
- Mme Christelle V.
- Mme Sabrina C.
- M. Edinson H.
- M. Thomas M.
- Mme Nathalie H.
- M. Ivan C.

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des dites subventions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. POULTRENIER, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIER

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
23/12/19	Convention concernant le projet intitulé "les chemins de désir" la salle Jacques Brel	Association les indépendances	A titre gracieux	2019/213	09/01/20
23/12/19	Contrat à la convention de stockage de matériel au centre administratif bureau e 209 (2ème étage) dès le 18 décembre 2019 et 10 janvier 2020.	CNEAI	A titre gracieux	2019/214	En cours
24/12/19	Cahier des charges relatif au développement des actions artistiques au théâtre du fil de l'eau pour les années 2019-2020	Compagnie du double	15 000,00 € TTC	2019/215	En cours
27/12/19	Contrat de cession concernant le spectacle "midi nous le dira" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Association superlune	2 100,00 € TTC	2019/216	En cours
27/12/19	Convention de mise à disposition d'un bureau au CMS Cornet et CMS Sainte Marguerite à la CRAMIF afin d'organiser des permanences sociales	/	A titre gracieux	2019/217	En cours
30/12/19	Demande de subvention au titre du Fonds d'investissement métropolitain pour l'acquisition de véhicules électriques en 2020	Métropole du Grand Paris	49 051,49 €	2019/218	Transmis en Préfecture le 31/12/19
31/12/19	Demande de subvention au titre du Fonds d'investissement métropolitain pour les aménagements prévus dans le cadre du plan vélos pour la rue Jacquart, le quai de l'Ourcq et la création de stationnement vélos	Métropole du Grand Paris	400 000,00 €	2019/219	Transmis en Préfecture le 2/01/20

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
03/01/20	Convention d'occupation précaire d'une partie de la parcelle R n°66 sise 16 Chemin Latéral au profit de l'Association Soukmachines pour y développer le projet de "Halle Papin 2"	/	Redevance annuelle forfaitaire de 32 000 € T.T.C	2020/1	Transmis en Préfecture le 15/01/2020
07/01/20	Contrat de cession concernant le spectacle "caillou" qui se jouera à la salle jacques brel	Compagnie paule et paule	364,00 € TTC	2020/2	27/01/2020
07/01/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle "glovie"	Compagnie deug doen group	A titre gracieux	2020/3	15/01/2020
09/01/20	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour un logement de fonction portant le numéro 3 situé au 28 rue Charles Auray (X 149)	Mme Neshanthi E. Professeur des écoles	470 € T.T.C/mois	2020/4	En cours
16/01/20	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public Professeur des écoles, pour un logement de fonction portant le numéro 14 situé au 30 rue Charles Auray	Mme Brigitte C.	Loyer mensuel 530,00 € TTC	2020/5	En cours
16/01/20	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public Professeur des écoles, pour un logement de fonction portant le numéro 1 situé au 28 rue Charles Auray	Mme Marie L.	Loyer mensuel : 660,00 € TTC	2020/6	Transmis en Préfecture le 29/01/2020
17/01/20	Contrat de cession concernant le spectacle "queen blood" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (C.C.N.R.B.)	6 065,20 € TTC	2020/7	24/01/2020
17/01/20	Avenant n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "queen blood" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (C.C.N.R.B.)	379,80 € TTC	2020/8	24/01/2020
22/01/20	Avenant n°2 à la convention attributive d'une aide européenne	Région Ile-de-France	373 058,25 € TTC	2020/9	En cours
23/01/20	Contrat de coproduction concernant le spectacle "scène ouverte" qui s'est joué sur la péniche metaxu, place de la pointe	Association l'entreprise sas faste	420,00 € TTC	2020/10	En cours
23/01/20	Avenant n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "zaï zaï zaï zaï" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Compagnie théâtre de l'argument	461,66 € TTC	2020/11	06/02/2020

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
23/01/20	Contrat de cession concernant le spectacle "zai zai zai" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Compagnie théâtre de l'argument	5 486,00 € TTC	2020/12	06/02/2020
29/01/20	Contrat de cession concernant le spectacle "plock" qui se jouera théâtre du fil de l'eau.	Compagnie grensgeval	7 371,50 € TTC	2020/13	En cours
29/01/20	Annexe 1 au contrat de cession concernant le spectacle "plock" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie grensgeval	835,50 € TTC	2020/14	En cours
29/01/20	Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection en 2020	L'Etat et la Région	Etat : 73 975,00 € TTC Région : 57 102,00 € TTC	2020/15	Transmis en Préfecture le 31/01/2020
06/02/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau, pour une résidence de création, du lundi 10 février 2020 au mardi 18 février 2020	Association la konpani ibao	A titre gracieux	2020/16	18/02/2020
11/02/20	Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment "les Bains douches" en crèche parentale	CAF Conseil départemental Région	178 200,00 € TTC 27 000,00 € TTC 200 000,00 € TTC	2020/17	Transmis en Préfecture le 14/02/2020
11/02/20	Bail civil pour création d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s dans le local sis 106 avenue Jean Lolive	Association la Cabane Enchantée	Loyer annuel : 9 300,00 € T.T.C	2020/18	Transmis en Préfecture le 21/02/2020
14/02/20	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour un local situé dans l'enceinte du centre de loisirs la Colombe, au 63 rue Charles Auray	Association Olympique de Pantin	Redevance annuelle : 2 100,00 €	2020/19	En cours
20/02/20	Contrat de cession concernant le spectacle "kery james" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Compagnie sarl asterios spectacles	12 132,50 € TTC	2020/20	06/03/2020
20/02/20	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "reconstitution : le procès de Bobigny" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Compagnie John corporation	211,00 € TTC	2020/21	05/03/2020
20/02/20	Contrat de cession concernant le spectacle "reconstitution : le procès de bobigny" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Compagnie group des vingt théâtres en Ile-de-France	7 174,00 € TTC	2020/22	09/03/2020
21/02/20	Construction du Kiosque à musique au sein du parc Stalingrad dépôt du permis de construire	/	/	2020/23	Transmis en Préfecture le 28/02/2020
26/02/20	Demande de subvention auprès de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020	MGP FIM DSIL 2020 Conseil Régional	251 124,09 € HT 350 000,00 € HT 45 375,00 € HT	2020/24	Transmis en Préfecture le 10/03/2020
27/02/20	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes n°1164 de la ludothèque			2020/25	En cours
28/02/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau dans le cadre du festival, concernant le spectacle " ohho bye bye myself " du mardi 10 au vendredi 13 mars 2020	Association danse dense	A titre gracieux	2020/26	09/03/2020
03/03/20	Contrat relatif à une formation intitulée "La créativité et le très jeune enfant", du 9 mars au 29 mai 2020, qui se déroulera à la Maison de l'enfance rue Charles Auray pour les 5 premiers jours et à la salle André Breton pour les 3 jours de mai	Enfance et Musique	8 000,00 € TTC	2020/27	06/03/2020
05/03/20	Mise en réforme de véhicules pour destruction	/	/	2020/28	En cours
10/03/20	Contrat de cession concernant le spectacle "gainsbourg for kids" qui se jouera la salle Jacques Brel	Compagnie le mur du songe sarl	9 898,01 € TTC	2020/29	En cours
10/03/20	Demande de subvention au Conseil régional d'Ile-de-France pour l'aménagement du quai de l'Ourcq coût du projet : 865 921.19 €	La Région	27 225,00 €	2020/30	Transmis en Préfecture le 17/03/2020
10/03/20	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "kery james" qui se jouera la salle Jacques Brel	Compagnie sarl asterios spectacles	75,00 € TTC	2020/31	En cours
10/03/20	Demande de subvention pour les travaux de dépollution du parc Diderot	l'ADEME	825 000 € TTC	2020/32	/
12/03/20	Modification de l'acte constitutif de la régie n° 1162	/	/	2020/33	En cours

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
12/03/20	Contrat de cession concernant le spectacle "vies de papier" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Association la bande passante	6 439,40€ TTC	2020/34	En cours
08/04/20	Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances de la culture (régie 57)	/	/	2020/35	/
22/04/20	Travaux de réhabilitation des sheds Lot n°9 et 11 Sols et murs durs – Peinture	URBAN DECO CONCEPT	96 709,10 € H.T	2020/36	26/02/20
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°2 Maçonnerie - Pierre de taille	PRADEAU MORIN	2 397 381,30 € H.T	2020/37	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°3 Charpente	CRUARD CHARPENTE	328 032,62 € H.T	2020/38	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°4 Couverture	UNION TECHNIQUE DU BATIMENT	445 000,00 € H.T	2020/39	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°5 Vitraux	ATELIER ART VITRAIL	45 363,31 € H.T	2020/40	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°6 Menuiserie	LES ETABLISSEMENTS GIFFARD	208 024,44 € H.T	2020/41	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°8 Serrurerie	FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ	299 864,10 € H.T	2020/42	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°9 Décors peints	ARCOA	69 940,54 € H.T	2020/43	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°10 Lustre	REMY GARNIER	13 560,00 € H.T	2020/44	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°11 Chauffage	UNION DES PLOMBIERS CHAUFFAGISTES	94 495,80 € H.T	2020/45	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°12 Electricité	EXA ECS	209 459,11 € H.T	2020/46	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°13 Micro CTA	UNION DES PLOMBIERS CHAUFFAGISTES	112 127,70 € H.T	2020/47	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°14 Plomberie	UNION DES PLOMBIERS CHAUFFAGISTES	24 514,40 € H.T	2020/48	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°1 Échafaudages - mesure d'étalement préalable	PRADEAU MORIN	790 009,25 € H.T	2020/49	17/12/19

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°15 Espaces verts	PRADEAU MORIN	50 945,34 € H.T	2020/50	17/12/19
22/04/20	Travaux église Saint-Germain l'Auxerrois Lot n°7 Enduit Plâtre Gros	PRADEAU MORIN	292 176,63 € H.T	2020/51	02/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°3 Couverture	BALAS	918 274,79 € H.T	2020/52	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°7 Electricité	IREM	25 350,85 € H.T	2020/53	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°1 Échafaudages - protections - Maçonnerie pierre de taille – sculpture	LANFRY	1 828 089,69 € H.T	2020/54	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°6 Paratonnerre	MAMIAS	14 100,00 € H.T	2020/55	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°4 Charpente	ATELIER PERRAULT	207 657,09 € H.T	2020/56	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°2 Dépollution	TOLLIS	518 036,75 € H.T	2020/57	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°8 Plomberie	UNION DES PLOMBIERS CHAUFFAGISTES	2 188,40 € H.T	2020/58	16/01/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°9 Désamiantage	ADSL	6 498,00 € H.T	2020/59	14/02/20
22/04/20	Restauration de la toiture et des façades de l'Hôtel de ville Lot n°5 Ferronnerie	ATELIER PERRAULT	35 474,48 € H.T	2020/60	21/01/20
22/04/20	Fourniture et gestion des abonnements à des journaux, revues et périodiques spécialisés pour la ville de Pantin Lot n°1 Fourniture et gestion des abonnements / Documentation	PRENAX	Montant Maximum Annuel 10 000,00 € H.T	2020/61	12/12/20
22/04/20	Fourniture et gestion des abonnements à des journaux, revues et périodiques spécialisés pour la ville de Pantin Lot n°2 Fourniture et gestion des abonnements / Services Municipaux	PRENAX	Montant Maximum Annuel 45 000,00 € H.T	2020/62	12/12/20
22/04/20	Reconnaissance des structures - Construction d'un groupe scolaire ZAC DU PORT	ESIRIS INGENIERIE	23 590,00 € H.T	2020/63	30/01/20
23/04/20	Création de deux livres pour Noël pour les enfants des écoles maternelles	CACHE CAILLOUX	24 000 € H.T	2020/64	22/04/20
27/04/20	Achat de masques barrières en tissu - devis n°10109-04 (à destination des Pantinois et des agents)	BALABAN	155 520,00 € TTC	2020/65	20/04/20
27/04/20	Achat de masques barrières en tissu - devis n°10109-05 (à destination des Pantinois et des agents)	BALABAN	42 768,00 € TTC	2020/66	20/04/20
27/04/20	Achat de chèques d'accompagnement personnalisés (bons alimentaires à destination des familles Pantinoises)	EDENRED	207 285,00 € H.T	2020/67	22/04/20
04/05/20	Acquisition, location et maintenance de solutions impression multifonctions années 2020-2021-2022-2023 Lot n° 2	XEROBOUTIQUE 93-94	sans montant mini et maxi	2020/68	30/04/20
13/05/20	Achat de 3460 chèques d'accompagnement personnalisés (bons alimentaires à destination des familles pantinoises)	EDENRED	148 725,00 € (Pas de TVA)	2020/69	07/05/20
15/05/20	Demande de subvention pour l'aménagement de pistes cyclables temporaires	DSIL Conseil régional	162 000 € 230 000 €	2020/70	Transmis en Préfecture le 25/05/2020
02/06/20	Demande de subvention au titre du Fonds d'investissement Métropolitain (FIM) pour la réhabilitation du bâtiments des Bains Douches en crèche"	/	En attente montant	2020/71	En cours
03/06/20	Achat de 80 000 masques barrières en tissu à destination des Pantinois et des agents (2e distribution)	GEDIVEPRO	159 516 € TTC	2020/72	En cours
03/06/20	Achat de 20 000 masques barrières en tissu pour la population (stock)	LEFENIX	43 255 € TTC	2020/73	En cours
04/06/20	Convention d'occupation précaire d'une partie de la parcelle cadastrée AL 223 (370m²) - Terrain sis 10 rue Vaucanson à Pantin -Domaine privé de la commune	Garage de la Croix Rouge	470€ / mois	2020/74	/

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. POULTRENIÉZ, M. ENJALBERT

lesquels forment plus d'un tiers des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1).

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	1er Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme BERLU
Mme AZOUG	Conseillère municipale	d°	M. DIDANE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme BERLU
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme LEHEMBRE
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMZIANE	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme MACH	Conseillère municipale	d°	M. POULTRENIÉZ

Étaient absent(e)s :

M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES

Conseil municipal de Pantin du vendredi 26 juin 2020
Vœu déposé par le groupe Pantin en commun

Reconnaissance de l'engagement des salariés des commerces alimentaires

Une crise sanitaire soudaine et exceptionnelle a touché et touche encore notre pays comme le reste du monde.

Note département a été frappé de plein fouet. Pantin n'a pas été épargnée par cette épidémie, et a même dénombré un nombre de victimes du Covid particulièrement élevé.

Néanmoins, la crise sanitaire a pu être atténuée par le confinement, même si celui-ci a été improvisé dans l'urgence et sans les moyens nécessaires par le gouvernement.

Ce confinement a tenu grâce à l'engagement des nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, des agents de la ville et des associations de solidarité. La ville a décidé, lors du conseil municipal du 26 juin, de verser une prime exceptionnelle aux agents pour leur engagement, et d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations de solidarité.

Il a aussi tenu grâce au travail des employés des commerces alimentaires.

Sans l'engagement des caissières et des caissiers, des magasiniers et des magasiniers, qui ont travaillé dans les petites ou grandes enseignes alimentaires dans la ville, une situation inédite et déjà critique se serait profondément aggravée.

Ces femmes et ces hommes ont été exposés à la propagation du virus et risqué le contact avec des centaines de personnes par jour pour fournir les foyers pantinois en biens de première nécessité. Ce risque d'autant plus fort pendant les premières semaines de confinement, alors que les mesures de protection sanitaires n'avaient pas encore été établies.

C'est pourquoi la ville de Pantin, par la voix de son conseil municipal, reconnaît l'importance de cette contribution et remercie ces femmes et ces hommes pour leur travail, et que le conseil municipal demande à leurs employeurs, notamment les grands groupes de commerces d'alimentation, qu'une prime significative soit reversée à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dans cette période de crise.

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

VŒU ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 17:58.

Ont signé les membres présents.